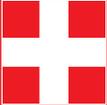
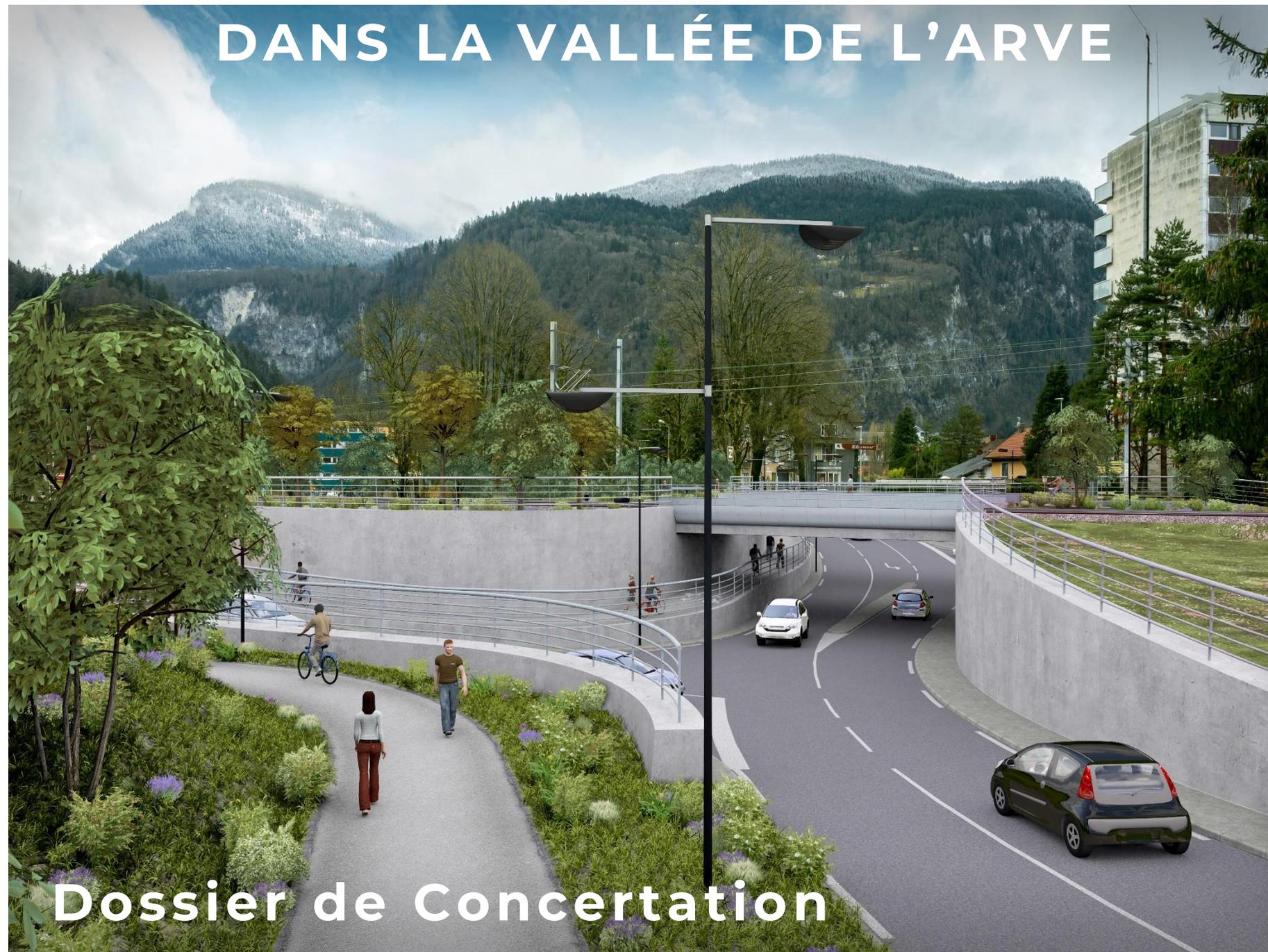


**haute**   
**savoie**  
le Département

LE DÉPARTEMENT  
SÉCURISE VOS  
DÉPLACEMENTS

# SÉCURISATION DES PASSAGES À NIVEAU DANS LA VALLÉE DE L'ARVE



Dossier de Concertation

# **> SOMMAIRE**

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>P.3</b>
<b>2. LOCALISATION DU PROJET</b>	<b>P.4</b>
<b>3. ENJEUX ET OBJECTIFS</b>	<b>P.6</b>
<b>4. PROJET DE MODERNISATION DE LA VOIE FERREE</b>	<b>P.8</b>
<b>5. MODALITES DE CONCERTATION</b>	<b>P.10</b>
<b>6. PLANIFICATION DU PROJET</b>	<b>P.11</b>
<b>7. FOCUS SUR LA COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME</b>	<b>P.12</b>
<b>8. FOCUS SUR L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>P.13</b>
<b>9. DETAILS DES AMENAGEMENTS</b>	<b>P.14</b>



# 1. INTRODUCTION

## 1.1 CONTEXTE

Face aux enjeux de qualité de l'air dans la vallée de l'Arve, le Plan de Protection de l'Atmosphère adopté le 29 avril 2019 prévoit 30 actions concrètes, dont le renforcement de l'offre ferroviaire. Portée par SNCF Réseau, cette ambition se traduit par un projet majeur : la **modernisation de la ligne entre La Roche-sur-Foron et Saint-Gervais-les-Bains**, avec pour objectif un train toutes les 30 minutes tout au long de la journée.

Pour mener à bien ces travaux, une interruption des circulations commerciales est prévue, le Département de la Haute-Savoie a saisi cette opportunité dès 2022 pour anticiper un autre défi majeur : la **sécurisation des passages à niveau (PN)** de la vallée de l'Arve, qui seront plus sollicités avec l'augmentation du trafic ferroviaire.

En partenariat avec SNCF Réseau, le Département a donc approfondi les études lancées en 2022 par une **Étude Préliminaire Approfondie (EPA)**, ciblant les passages à niveau les plus critiques pour lesquels il existe une opportunité à ne pas manquer :

- PN 77 à La Roche-sur-Foron.
- PN 6 et PN 7 à Saint-Pierre-en-Faucigny.
- PN 12 à AYZE.
- PN 26 à Cluses.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de préservation de l'environnement, en intégrant les dimensions naturelles, sonores et paysagères, et vise à **améliorer la qualité de vie des habitants** de la vallée.

**Participez à la concertation publique :** Venez échanger, poser vos questions et **contribuez à enrichir le projet par vos idées !**

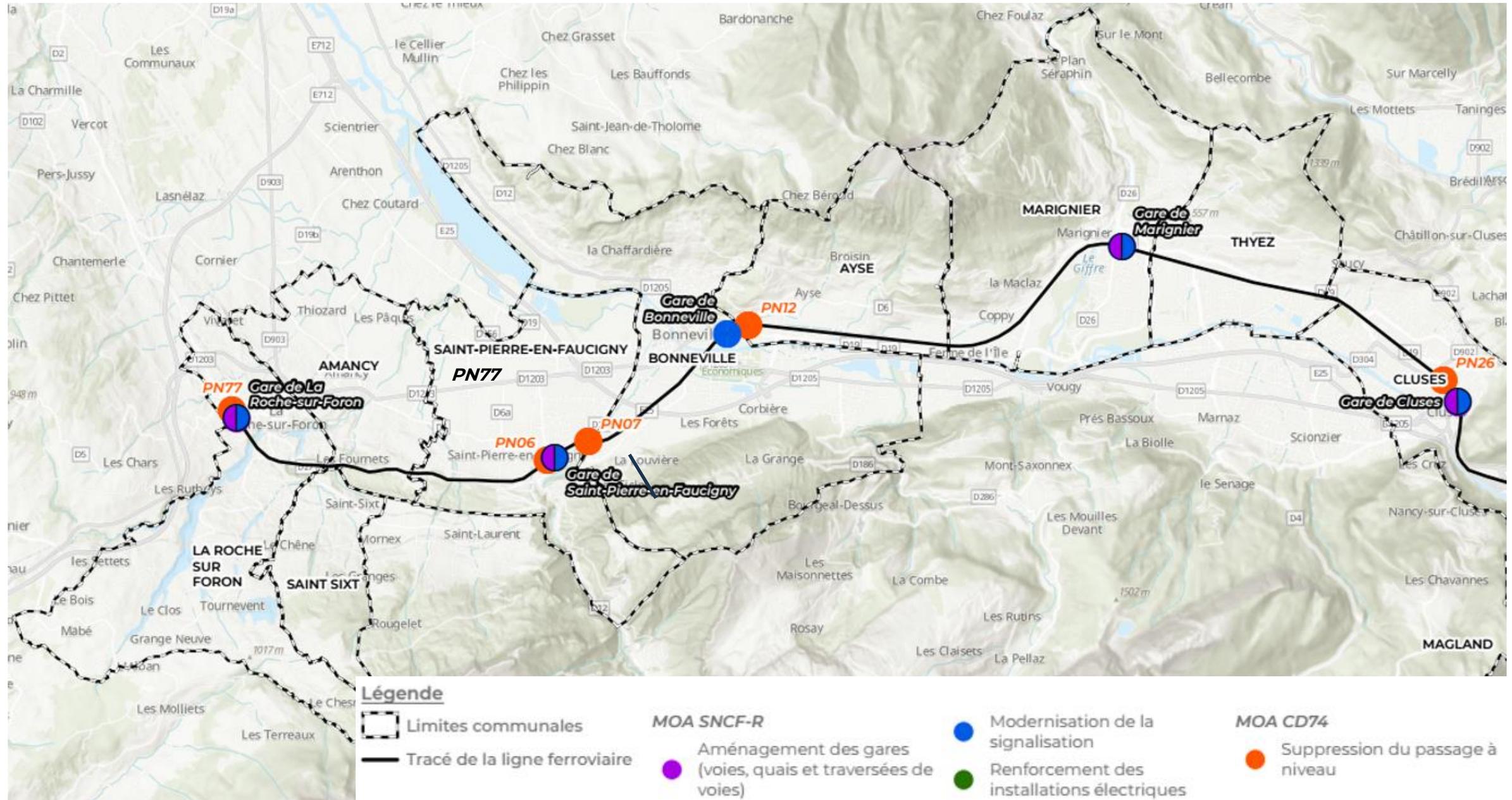
## 1.2 LES ACTEURS DU PROJET

La maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire le commanditaire du projet, est portée par le Conseil départemental de Haute-Savoie et SNCF Réseau.

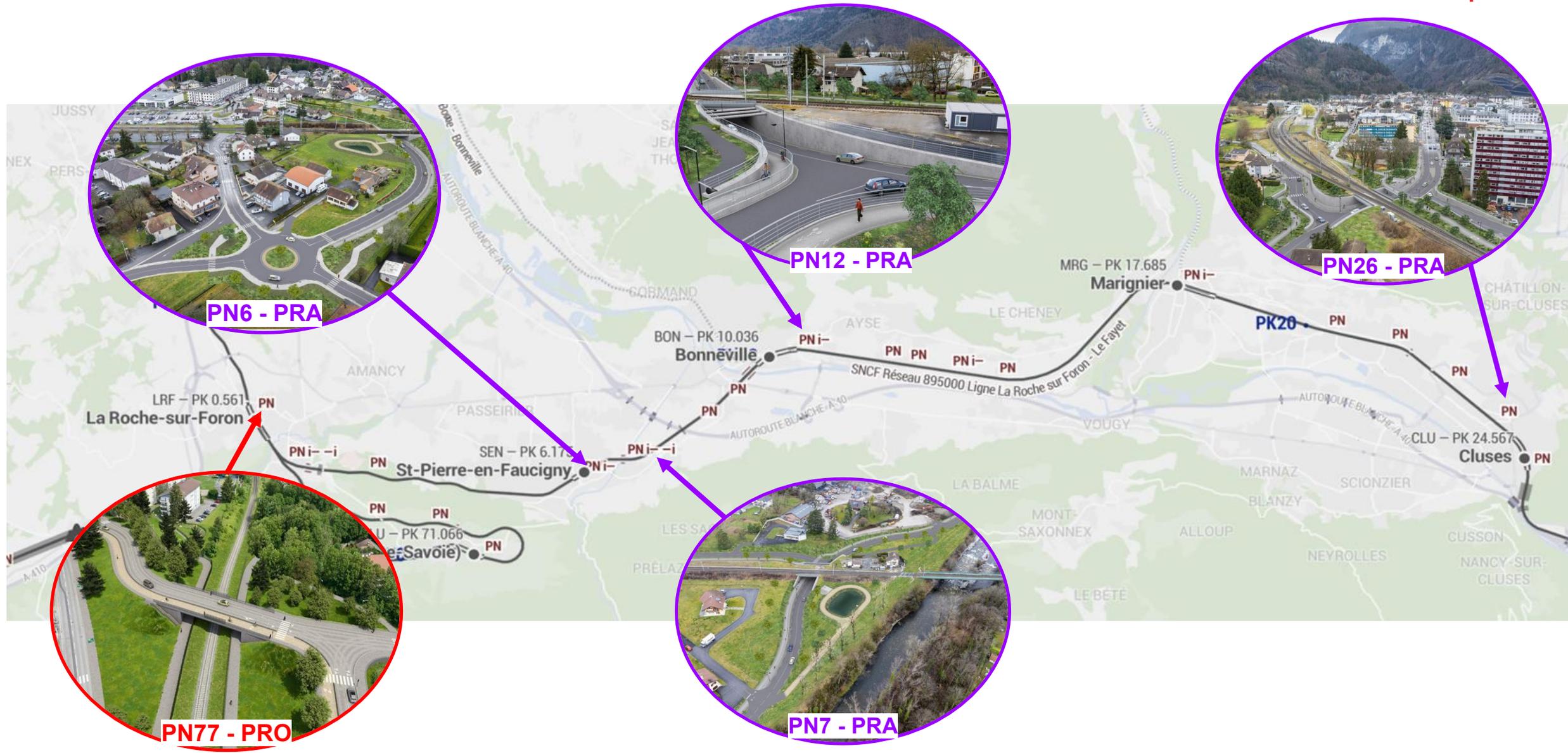
- Le CD74 porte la MOA des aménagements routiers directement liés à la suppression des passages à niveau
- SNCF Réseau porte la MOA du projet de modernisation et des aménagements situés dans le domaine ferroviaire
- Les communes et communautés de communes du secteur sont parties prenantes de l'opération et contribueront à son financement



## 2. LOCALISATION DU PROJET



## 2. LOCALISATION DU PROJET



\*PRO : Pont-Route (au-dessus de la voie ferrée)  
\*PRA : Pont-Rail (au-dessous de la voie ferrée)

### 3. ENJEUX ET OBJECTIFS

#### > L'augmentation du trafic ferroviaire

Le nombre de train par jour passera de 38 à 53 circulations quotidiennes sur la ligne à la mise en service du projet de modernisation, générant des temps d'attente cumulés plus longs aux passages à niveau.

#### > L'augmentation du trafic routier

Le dynamisme régional conduit à estimer que le trafic local devrait augmenter sur le long terme (création de logements collectifs et individuels, croissance du trafic de fond), les congestions actuelles observées aux abords des passages à niveau aux heures de pointes risquent donc de s'aggraver en l'absence d'aménagements spécifiques.

#### > Les risques d'incidents et d'accidents

L'augmentation croisée de ces trafics et des temps d'attentes démultiplie le risque d'incidents aux passages à niveau.

En France, chaque année, environ 20 personnes perdent la vie lors d'accidents aux points de croisement d'une route et d'une voie ferrée. La quasi-totalité des accidents découle d'infractions liées au Code de la route (98%) bien que le temps d'attente à un passage à niveau n'excède jamais quelques minutes.

En Haute-Savoie, sur les 182 passages à niveau, on déplore 2 accidents mortels sur l'année 2023 et 15 incidents sur l'année 2024 dont 73% concernent des bris de barrière ou des heurts de matériel.

#### > Une opportunité à saisir

La coupure envisagée sur 20 mois pour les travaux du projet de modernisation constitue une opportunité unique pour réaliser des travaux de sécurisation des passages à niveau les plus problématiques. Certaines suppressions de passages à niveau ne seraient par ailleurs pas envisageables en dehors de ce contexte spécifique.



Campagne de prévention SNCF Réseau sur les passages à niveau:  
<https://youtu.be/4l0jKbcZec4>

### 3. ENJEUX ET OBJECTIFS

#### > Sécuriser les passages à niveau à enjeux de la ligne

En effaçant ces zones de conflit, parfois en cœur de ville, par des aménagements sobres et efficaces selon les normes en vigueur en matière de sécurité routière

#### > Développer les modes de déplacements vertueux

En intégrant de façon systématique les aménagements favorisant le développement des modes actifs (piétons et cycles) et en prévoyant des ouvrages compatibles avec le maintien des circulations des transports en commun

#### > S'intégrer dans la trame locale

En tenant compte des projets locaux envisagés par les collectivités (projets de logements, pôles d'échanges multimodaux...)

#### > Améliorer le cadre de vie des riverains

En effaçant ces zones de conflits non esthétiques et bruyantes des cœurs de ville

#### > Sécuriser les conditions de circulation des usagers de la route

En adaptant les caractéristiques des voiries aux réglementations en vigueur et aux principes d'aménagements du réseau routier départemental

#### > Améliorer l'insertion environnementale de l'infrastructure

En limitant les impacts sur les zones sensibles du point de vue de l'environnement et en améliorant la gestion des eaux pluviales avant rejet dans le milieu naturel



## 4. PROJET DE MODERNISATION DE LA VOIE FERREE

### > RAPPEL DES ATTENDUS ET DES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES



Dossier de concertation publique du 15 novembre au 15 décembre 2021

### LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet a pour objectifs :

- >> d'augmenter le nombre de trains en circulation ;
- >> d'améliorer la qualité du service avec une meilleure régularité et améliorer l'information voyageurs avec plus de temps réel grâce au GSM-R (cf. page 17) ;
- >> de répondre aux besoins de déplacement des habitants entre Saint-Gervais-les-Bains et La Roche-sur-Foron.



### LES BÉNÉFICES ATTENDUS

LA CIRCULATION D'UN TRAIN TOUTES LES 30 MINUTES DANS CHAQUE SENS PASSER DE 38 À 52 TRAINS PAR JOUR.

	Aujourd'hui	Demain
Nombre total de trains	38 trains/jour	52 trains/jour
LEX Coppet <> La Roche-sur-Foron <> Saint-Gervais et TER Bellegarde <> La Roche-sur-Foron <> Saint-Gervais	27 trains	30 trains
TER La Roche-sur-Foron <> Saint-Gervais	11 trains*	22 trains

Les liaisons vers Annecy seront assurées par des correspondances optimisées à La Roche-sur-Foron (temps d'attente moyen d'environ 10 min).

\*dont 5 trains Annecy <> La Roche-sur-Foron <> Saint-Gervais-les-Bains

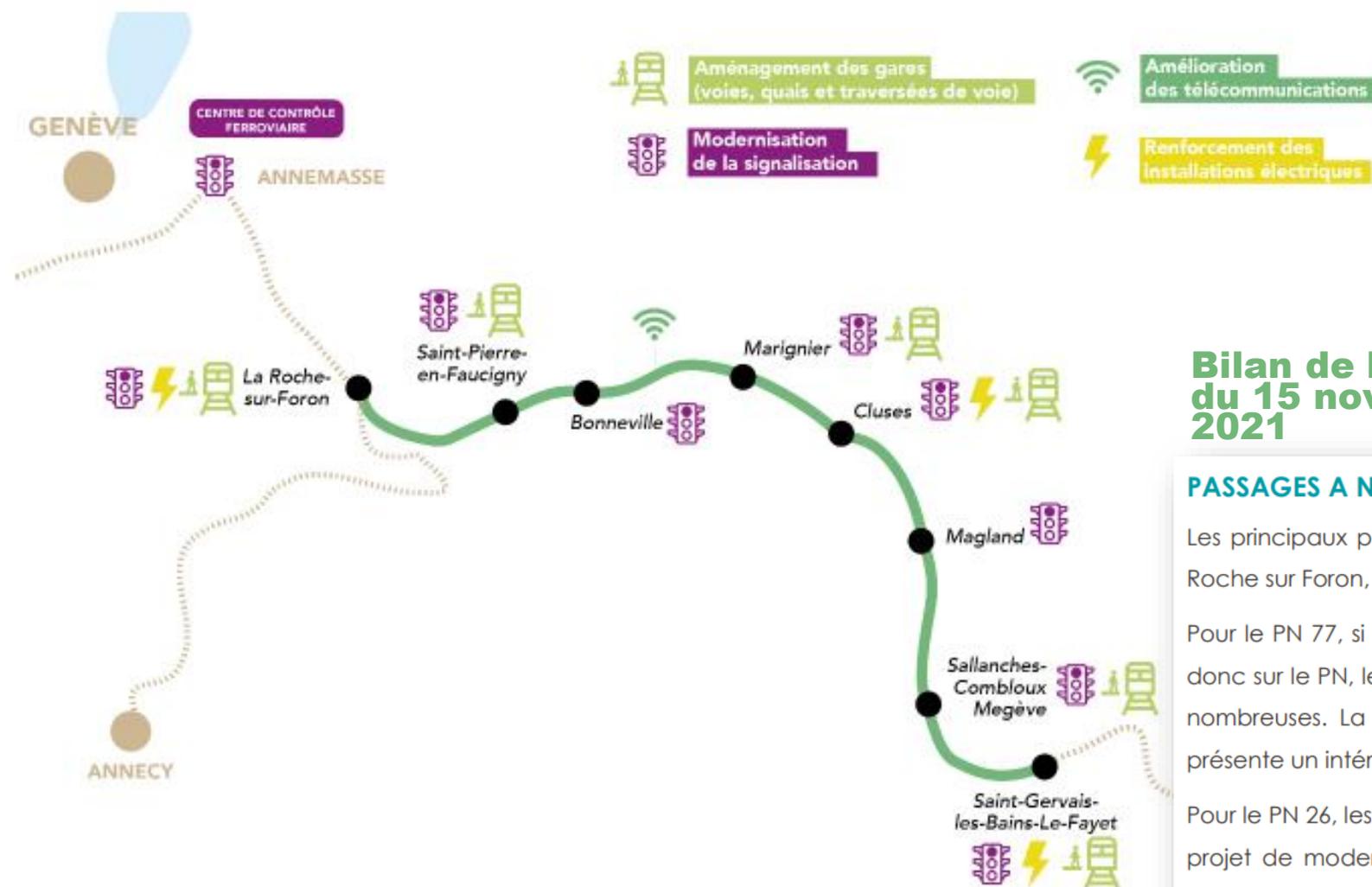
Ce développement des trains régionaux (TER et Léman Express) sera également compatible avec la circulation des TGV, desservant les stations de la vallée de l'Arve au niveau des gares de Sallanches de Cluses et de Saint-Gervais-les-Bains, en particulier l'hiver.

**D'autres bénéfices sont attendus avec ce projet :**

- >> Avoir une réactivité accrue dans la gestion d'incident et donc un retour du trafic en situation nominale beaucoup plus rapide ;
- >> Perfectionner l'information voyageurs avec plus de temps réel.

## 4. PROJET DE MODERNISATION DE LA VOIE FERREE

### > RAPPEL DES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES



### Bilan de la concertation publique du 15 novembre au 15 décembre 2021



#### PASSAGES A NIVEAUX :

Les principaux passages à niveaux qui ont fait l'objet de remarques sont le PN77 de La Roche sur Foron, le PN26 de Cluses et les PN6 et 7 de Saint Pierre en Faucigny.

Pour le PN 77, si le nombre de circulation ferroviaire n'augmente pas vers Annemasse et donc sur le PN, les manœuvres en gare qui nécessiteront sa fermeture devraient être plus nombreuses. La solution proposée de reporter le trafic routier sur un ouvrage proche présente un intérêt.

Pour le PN 26, les différentes hypothèses de suppression devront être coordonnées avec le projet de modernisation : allongement des voies et prolongement du PASO actuel de manière à identifier d'éventuelles mesures conservatoires.

## 5. MODALITES DE CONCERTATION

### Pourquoi une concertation?

#### > Informer et recueillir les avis sur le projet

Cette concertation vise à informer des objectifs du projet et des aménagements étudiés pour les habitants, les riverains des communes concernées, les usagers du réseau routier, les acteurs socio-économiques et à leur donner l'opportunité de s'exprimer sur le projet.

Elle s'inscrit dans la continuité de la concertation liée au projet de modernisation de la ligne réalisée par SNCF Réseau fin 2021 (objectifs décrits dans les slides précédentes), en ciblant les échanges sur les passages à niveau concernés par l'opération.

#### > Répondre aux dispositions réglementaires

Le projet de sécurisation des passages à niveau fait partie des projets et opérations d'aménagement ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie (article L103-2 du Code de l'urbanisme). Le projet et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme associés sont également soumis au cadre législatif de la concertation préalable du Code de l'environnement.

Ainsi, la présente concertation publique permet de répondre aux objectifs réglementaires de concertation au titre du projet et de sa mise en compatibilité.



### Comment se renseigner sur le projet ?

#### > Les dates à retenir

La concertation aura lieu du **15 septembre 2025 au 17 octobre 2025** soit pendant 5 semaines. Elle concernera les communes de la Roche-sur-Foron, Saint-Pierre-en-Faucigny, Ayze et Cluses.

#### > Le dossier de concertation

Le dossier de concertation est mis à disposition du public dans le bâtiment des Services du Département, dans les mairies concernées, aux heures habituelles d'ouverture au public ainsi que sur le site internet d'actualité du Département de Haute-Savoie : <https://hautesavoie.fr/ledepartement/enquetespubliques-appels-a-projets/>



### Comment donner son avis?

#### > Lors des réunions publiques :

- Le mardi 16 septembre 2025 à 19h15 à Cluses en Mairie, dans la Salle des mariages ;
- Le lundi 29 septembre 2025 à 19h00 à La Roche-sur-Foron, dans la Médiathèque municipale, salle Helene Blanc ;
- Le mercredi 8 octobre 2025 à 19h00 à Saint-Pierre-en-Faucigny, dans la Salle Roger Ducrey ;
- Le lundi 13 octobre 2025 à 19h00 à Ayze, à l'espace René-Rosset ;

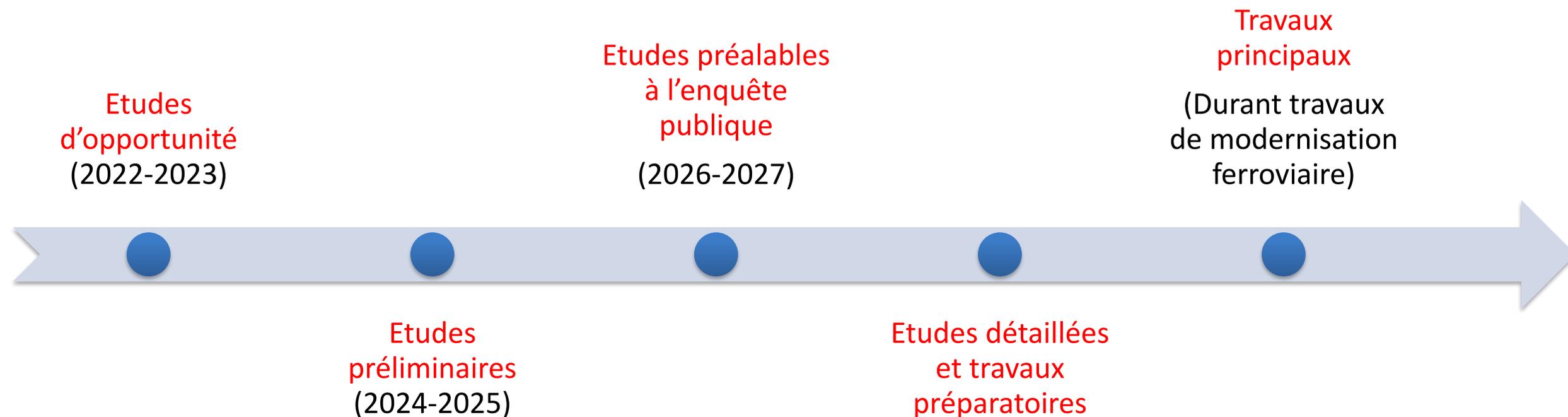
> Sur le registre numérique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6547>

> Sur les registres papiers : à disposition dans les mairies avec le dossier de concertation

A l'issue de la concertation, un bilan sera rédigé et publié sur le site internet du Département (après délibération du Conseil Départemental)

## 6. PLANIFICATION DU PROJET

### 6.1 Planning prévisionnel



### 6.2 Principaux jalons

- **Septembre - Octobre 2025**
- **2026**
- **2027**

**Concertation du public**  
**Enquête publique commune Modernisation et PN**  
**Déclaration d'Utilité Publique**

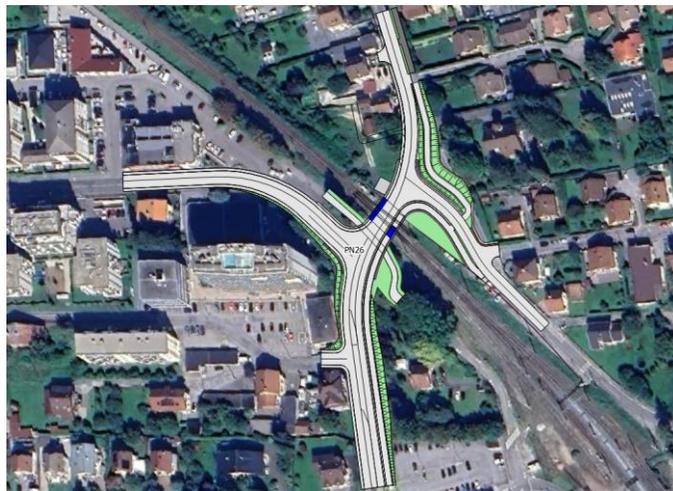
## 7. FOCUS SUR LA COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

> La **Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU)** est **une procédure** qui garantit la **prise en compte** d'un **projet** par les **documents d'urbanisme**. Elle permet d'adapter et de modifier ces documents afin que **le projet soit réalisable**.

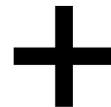
Pour cela, on superpose notre projet, aux documents d'urbanisme en vigueur : CC, PLU, PLUi, PLH, SCoT ...

Il y a **INCOMPATIBILITE** si le **projet est contraire aux règlements, orientations et objectifs du document d'urbanisme et s'il ne fait pas obstacle à sa réalisation**.

### AU DROIT DE CHAQUE PN :



Projet



PLU (règlement graphique, règlement écrit, PADD, OAP)



Vérification de la compatibilité



Soit le **projet** est **compatible** avec le PLU en vigueur > **absence de MECDU**



Soit le **projet** est **incompatible** avec le PLU en vigueur > **MECDU à réaliser** (associée à l'évaluation environnementale et soumise à enquête publique)

## 8. FOCUS SUR L'ENVIRONNEMENT

### > Prendre en compte les enjeux écologiques

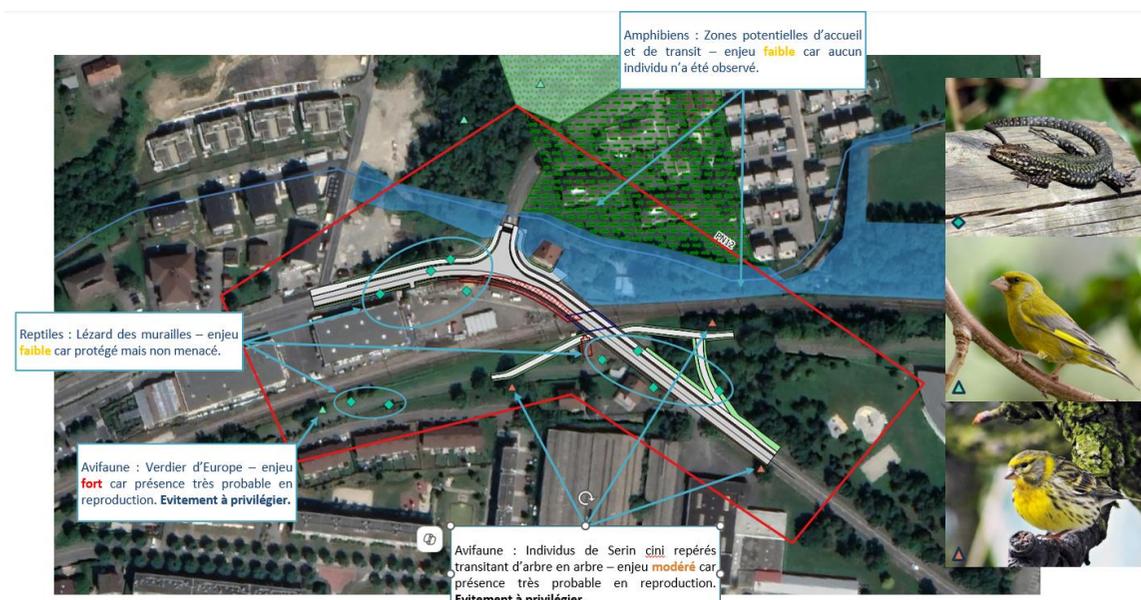
Une étude d'inventaire écologique sur la faune et la flore a été réalisée pour connaître les différentes espèces présentes dans le périmètre des aménagements. Les résultats ont permis de faire ressortir les mesures à mettre en place pour éviter, réduire ou éventuellement compenser les impacts sur les espèces présentes dans la zone du projet.

L'étude écologique a démontré qu'aucune aire protégée ne sera impactée par le projet, de même le Borne et l'Arve ne seront pas impactés par les travaux. L'objectif principal est de protéger les sites sensibles avec la mise en place de mesures d'évitement, de réduction et de compensation lorsque cela est nécessaire.

Le projet est soumis à étude d'impact environnemental au titre de l'article R122-2 Code de l'environnement. L'ensemble des impacts environnementaux seront donc présentés au public dans les prochaines phases du projet : enquête publique prévue fin 2026.



Ecrevisse de Californie (PN12)



9. DETAILS DES AMENAGEMENTS

PN 77

La Roche-sur-Foron



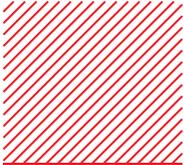


## ETAT DES LIEUX



Situation actuelle

- > **Passage à niveau en cœur de ville** en interface avec le **Pôle d'Echange Multimodal (PEM)**
- > **Parcelles** constructibles mais non bâties encore **disponibles**
- > **Projets de voies vertes** dans le périmètre du projet à considérer



# PN 77

## LE PROJET EN BREF

Vue générale du projet – PN77 à La Roche-sur-Foron



**16,3 M€ HT**  
**Travaux**

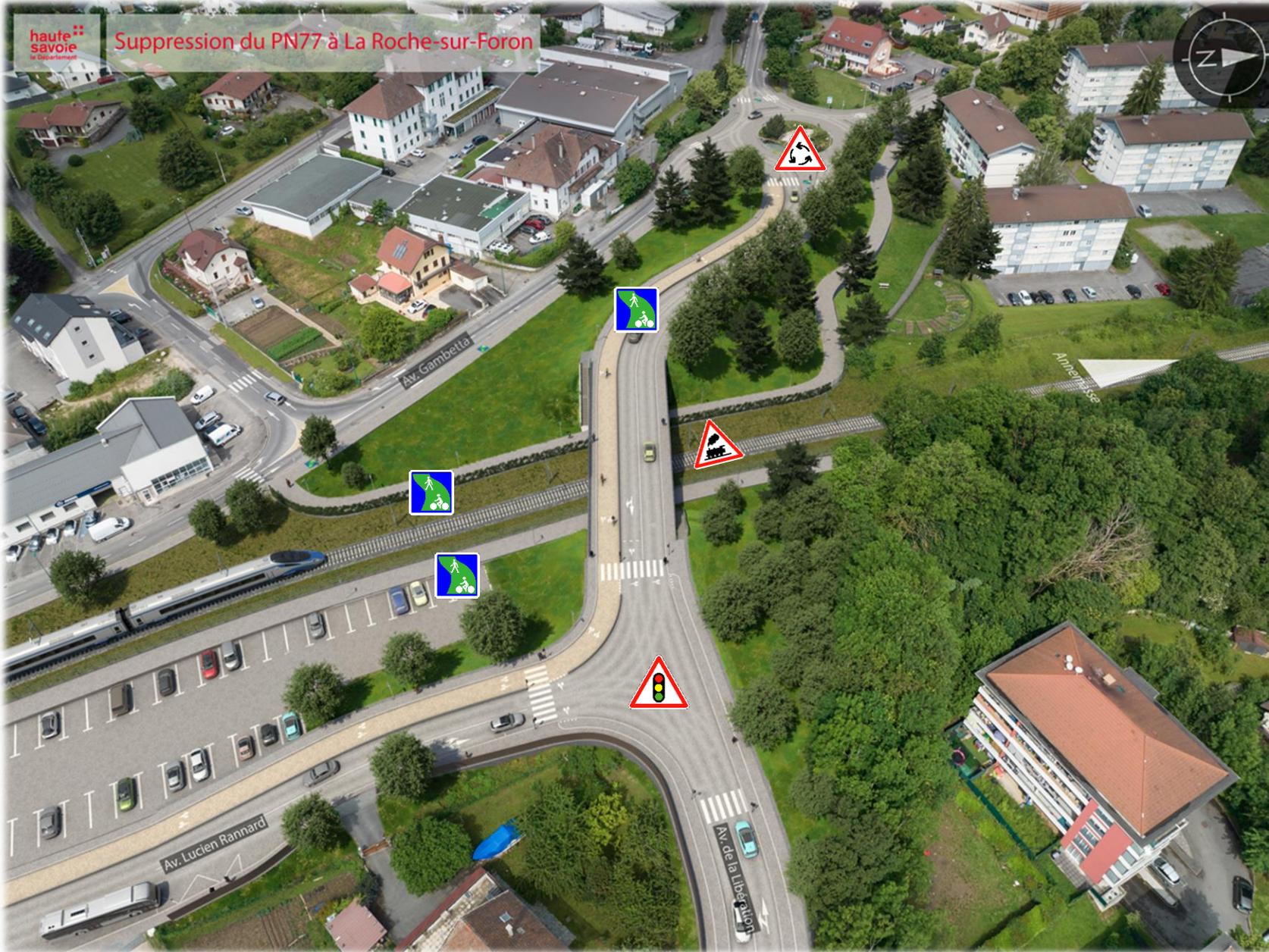
### Hypothèses chiffrages :

- Non compris dans les estimations :
- Conventions financement SNCF R.
  - Frais MOE/MOA.
  - Foncier.
  - Dévoiement des réseaux.
  - Mesures compensatoires éventuelles.
  - Modification du projet de modernisation ferroviaire.

- > **Dénivellation** des circulations par création d'un nouvel ouvrage sur la voie ferrée (pont-route) à proximité de l'ouvrage existant
- > **Suppression du PN77** et **rabattement** des flux sur l'avenue de la Libération par les avenues Lucien Rannard et Gambetta
- > **Réaménagement des carrefours** entre l'avenue de la Libération et le réseau communal
- > **Démolition** de l'ouvrage existant
- > Sous l'ouvrage : **rétablissement de la voie verte existante** et **création d'une voie verte côté est** (gare-quartier Rochexpo)
- > Sur l'ouvrage : **création d'une voie verte côté gare**
- > Traitement des **nuisances sonores** et mesures d'**insertion architecturale et paysagère**



# LE PROJET EN BREF



Vue générale du projet



Le projet est compatible avec un **éventuel doublement de la ligne ferroviaire**



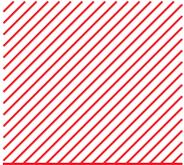
**Réaménagement du carrefour giratoire existant côté ouest** (avenue de la Libération, avenue Gambetta, avenue des Voirons)



**Remplacement du carrefour giratoire existant par un nouveau carrefour à feux côté est** (avenue de la Libération, avenue Lucien Rannard)



Rétablissement et création de **voies vertes bidirectionnelles** de 3,0 m de large favorisant les déplacements actifs (cycles, piétons...) vers les principaux pôles d'attraction (gare, complexe sportifs et scolaires, Rochexpo...)



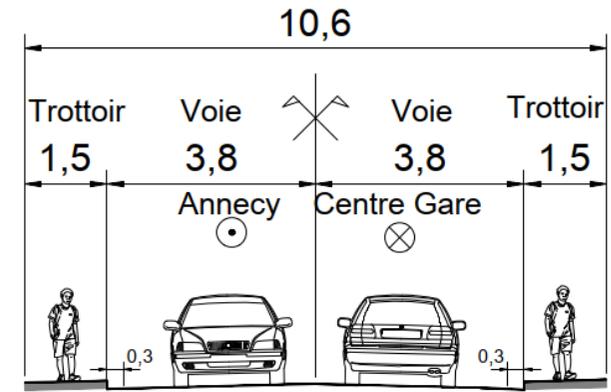
# LE PROJET EN BREF



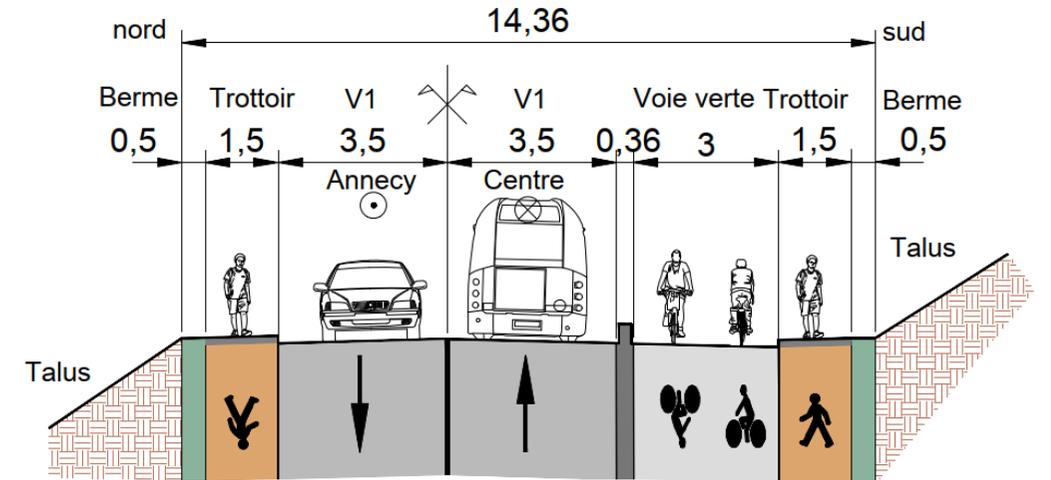
Suppression du PN77 à La Roche-sur-Foron

Vue du nouvel ouvrage depuis l'Est de la voie ferrée

> **Requalification** du profil en travers type de l'avenue de la Libération par **l'ajout d'un espace modes actifs confortable**

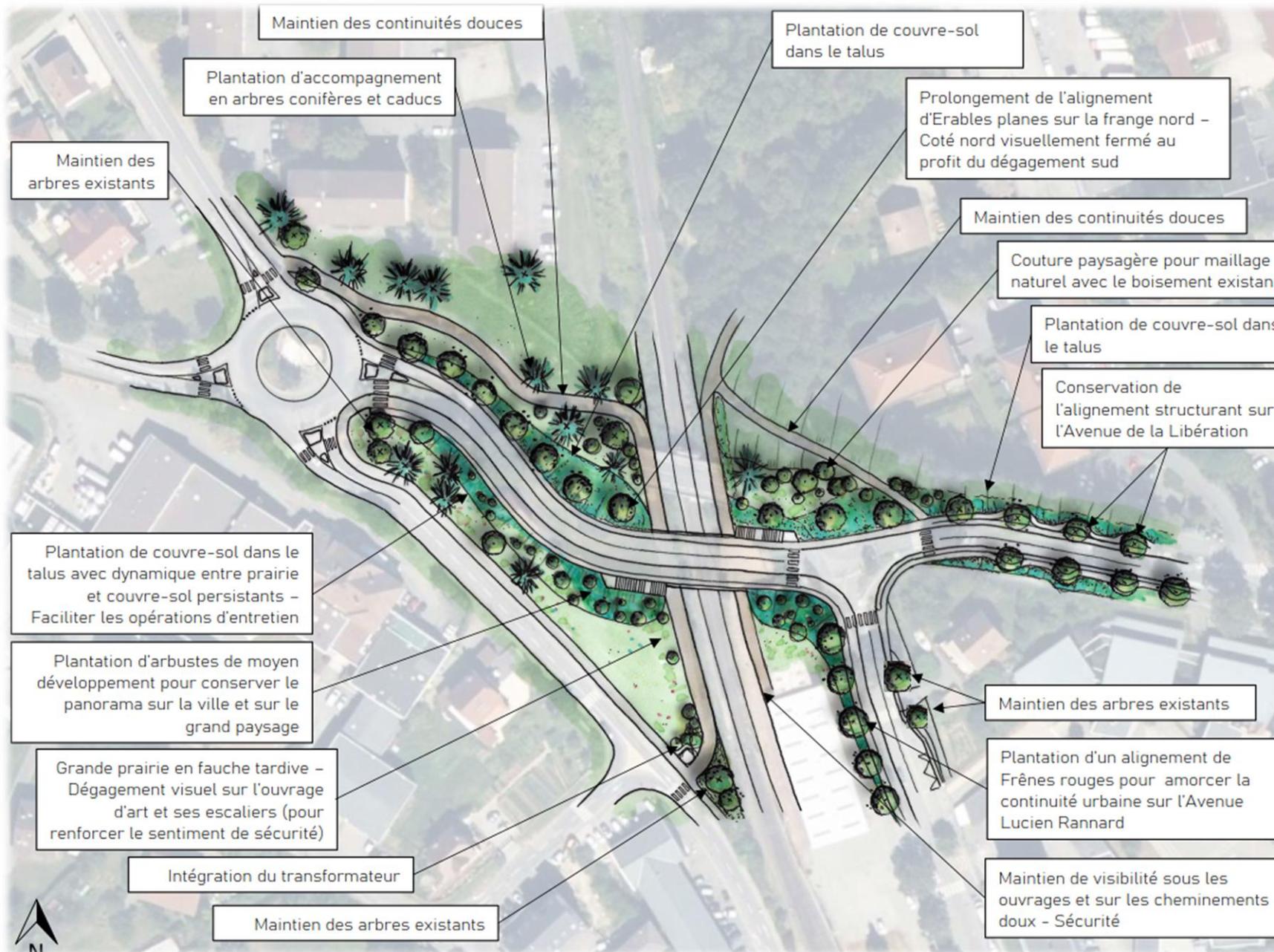


Profil en travers type actuel (Avenue de la Libération)



Profil en travers type après travaux

# INTEGRATION PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE



> Maintien du **dégagement visuel** au sud de l'ouvrage

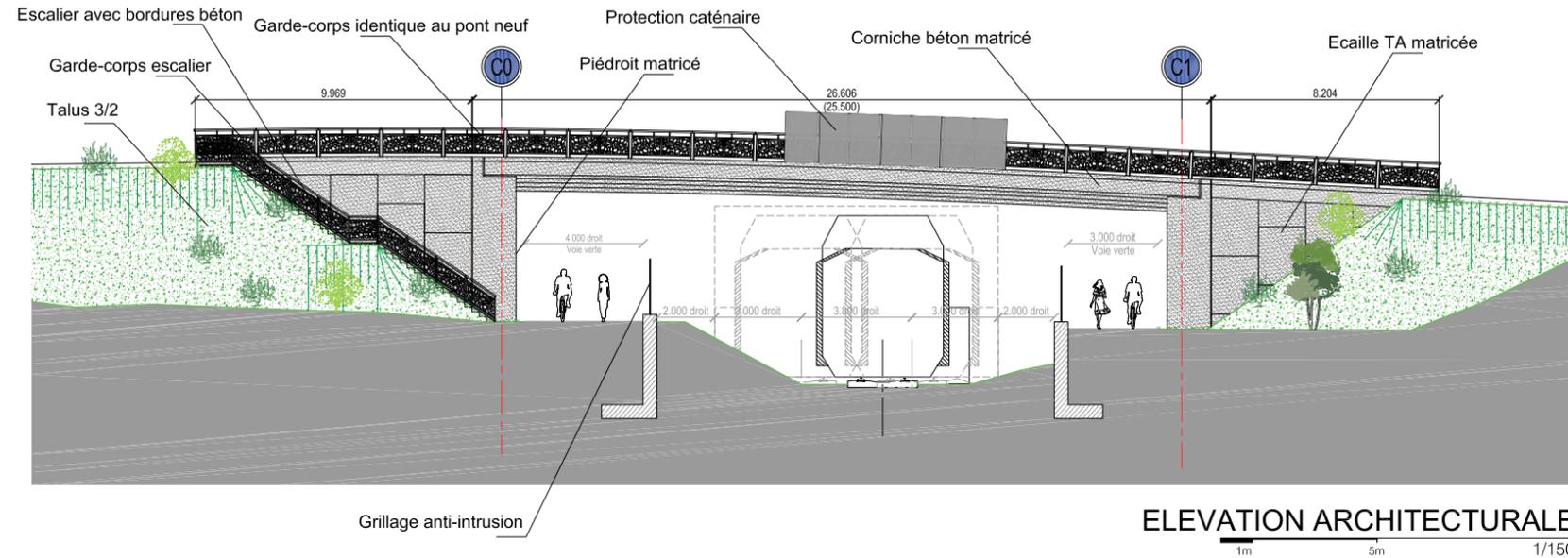
> Privilégier un **espace plus dense au nord** de l'ouvrage pour raccorder les aménagements prévus sur **la trame verte existante**

> **De nouvelles plantations respectant la trame végétale actuelle** sont proposées pour intégrer l'infrastructure dans son environnement

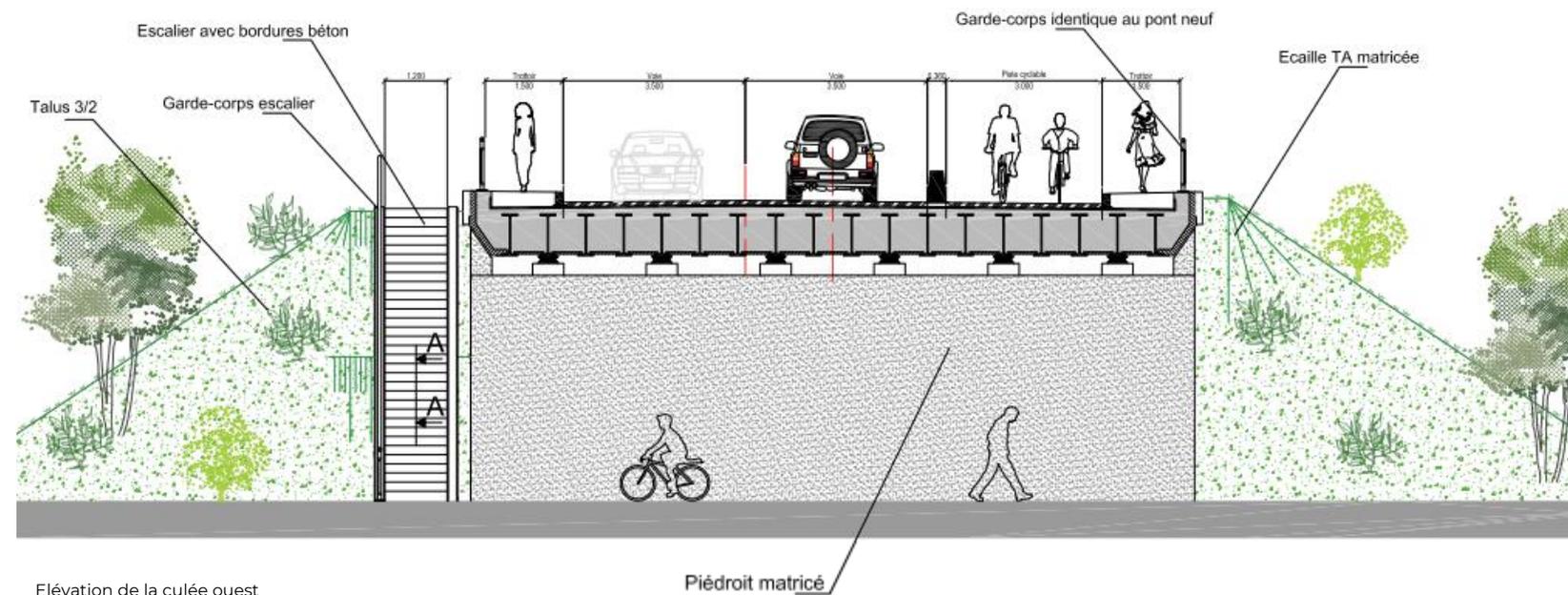
> **Les arbres existants seront conservés** lorsque leur implantation est compatible avec les aménagements projetés



# INTEGRATION PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE

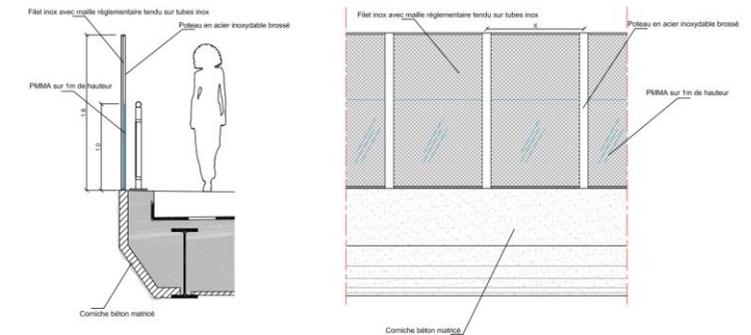


Elévation architecturale du nouvel ouvrage



Elévation de la culée ouest

> Des aménagements qualitatifs sont prévus, ils contribueront à l'intégration des aménagements dans la trame urbaine actuelle (garde-corps type pont-neuf, parements matricés...)



Détail architectural des garde-corps et des protections caténaire



Garde-corps du Pont-Neuf à La Roche-sur-Foron (crédit photo : atelier paysage)



# TRAFICS ROUTIERS



L'augmentation du trafic sur l'Avenue de la Libération a fait l'objet d'une étude spécifique :

- > Les trafics induits par les **projets urbains locaux** de la collectivité ont été pris en considération
- > Le **report de trafic routier** sur l'ouvrage neuf suite à la **fermeture du passage à niveau**
- > Les **capacités des carrefours** existants et projetés de sorte que les aménagements permettent une **circulation fluide** avec des remontées de files acceptables

Secteur	Trafic actuel	Trafic sans projet	Trafic avec projet
Avenue Libération	8 610 v/j	9 210 v/j	15 240 v/j



## TRAITEMENT ACOUSTIQUE DU PROJET



- > Ambiance sonore actuelle **modérée**
- > Protections acoustiques prévues

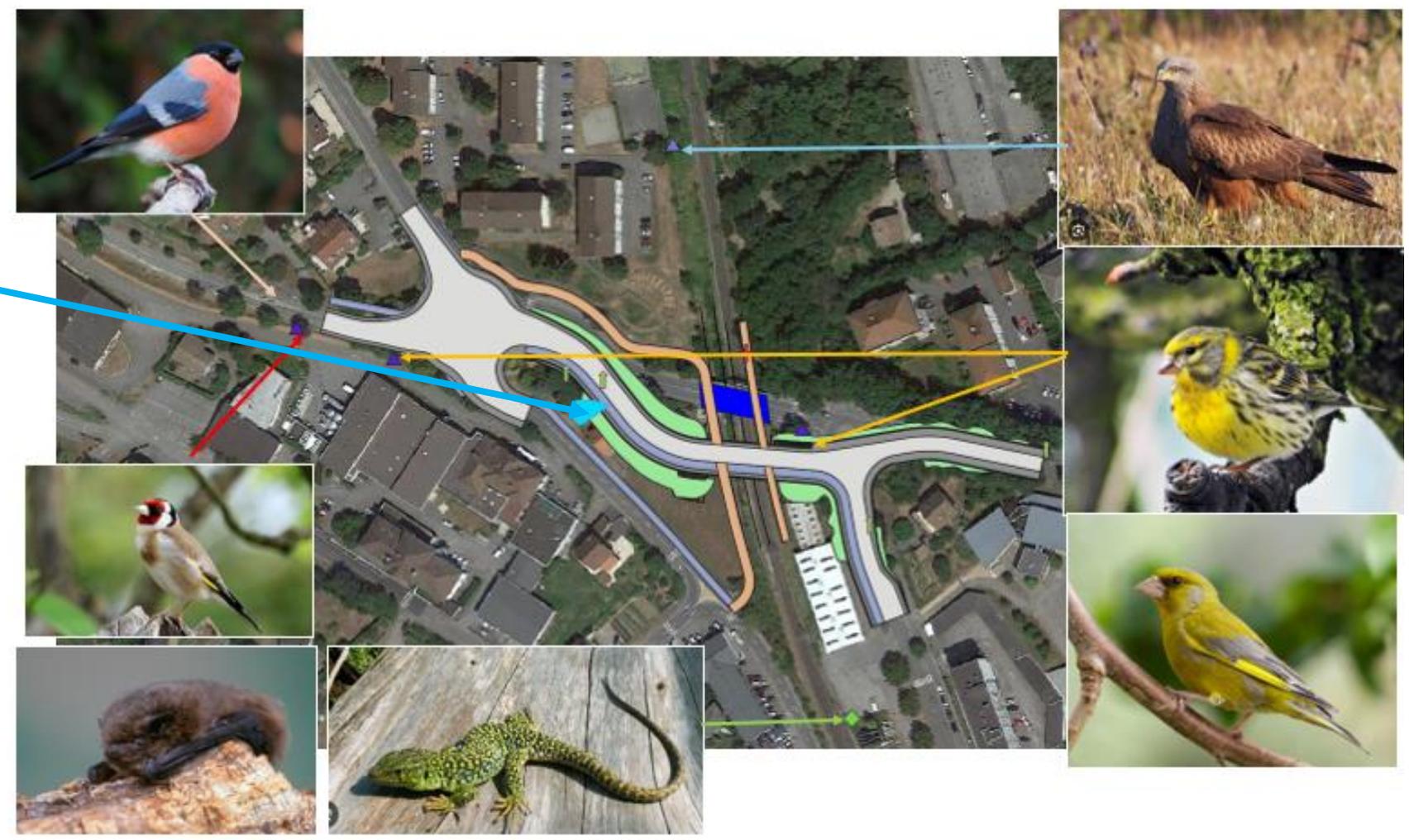
- Un **écran acoustique** le long de l'habitation particulière au carrefour entre l'avenue Lucien Rannard et l'avenue de la Libération
- Une **isolation de façade** au premier étage de **l'école du Bois des Chères**



# FOCUS SUR L'ENVIRONNEMENT

## > Etat initial environnemental

- Habitat et flore :
  - Milieux en présence majoritairement **herbacés et artificialisés,**
  - **Présence d'Espèces Végétales Exotiques Envahissantes** (Renouée du Japon, Solidage géant, Buddleia de David, etc...),
  - **Présence d'arbres remarquables,**
  - **Présence d'une zone humide,**
  - Habitats d'enjeu **faible,**
  
- Faune :
  - Habitats favorables à l'alimentation du Hérisson d'Europe, Coronelle lisse et Lézard des murailles,
  - **Présence de gîtes potentiels à chiroptères,**
  - Certaines espèces de chiroptères contactées lors des écoutes mais l'enjeu reste **modéré.**
  - 16 espèces d'oiseaux dont **5 patrimoniales (Chardonneret élégant, Milan noir, Serin cini, Verdier d'Europe et Bouvreuil pivoine** (en dehors de la zone d'étude)





# ANALYSE DE COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

## > Document d'urbanisme en vigueur : PLU de La-Roche-sur-Foron

Le périmètre d'inconstructibilité, celui-ci est caduc (il a plus de 5 ans)

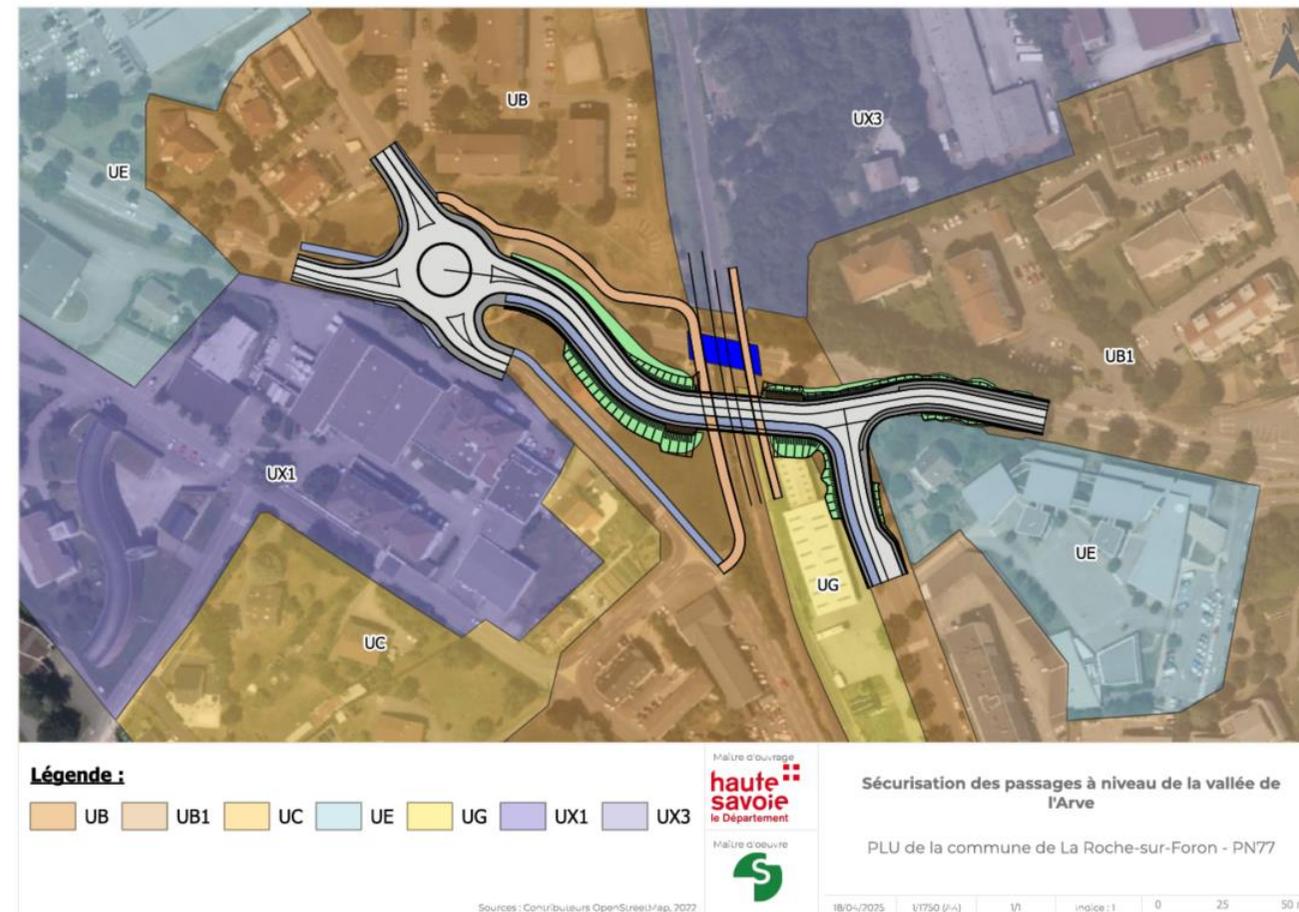
Les infrastructures ne sont pas considérées comme construction au sens des destinations et sous-destinations des articles R. 1561-27 et 28 du code de l'urbanisme

La commune étant en modification de PLU, l'écriture de l'article 16 (extrait ci-dessous) du PLU en vigueur, sera revue en rajoutant les infrastructures viaires de transports publics

### ARTICLE N°16 DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES OUVRAGES PUBLICS

Les ouvrages techniques (transformateurs, ouvrages de fibres optiques...) nécessaires au service public et d'intérêt collectif sont autorisés en toutes zones sous réserve de prendre toute disposition pour limiter au strict minimum la gêne occasionnée et assurer une bonne intégration dans le site.

Dans toutes les zones du règlement, compte tenu de leurs spécificités techniques, ces ouvrages techniques peuvent s'implanter librement (par rapport aux voies publiques et limites séparatives) notamment en fonction des impératifs liés à leur utilisation, leur maintenance et à la sécurité publique.



Le projet est compatible avec le PLU de La-Roche-sur-Foron

**PN 6**  
**Saint-Pierre-en-Faucigny**



> **Passage à niveau en cœur de ville**

> **Le passage à niveau est situé sur la RD6 (axe prioritaire)**

> **Trames vertes constructibles mais non bâties encore disponibles**

> **Projets de voies vertes** dans le périmètre du projet à considérer



# LE PROJET EN BREF

Vue générale du projet - PN6 à Saint-Pierre-en-Faucigny



**9,8 M€ HT**  
**Travaux**

**Hypothèses chiffrages :**

- Non compris dans les estimations :
- Conventions financement SNCF R.
- Frais MOE/MOA.
- Foncier.
- Dévoiement des réseaux.
- Mesures compensatoires éventuelles.
- Modification du projet de modernisation ferroviaire.

> **Dénivellation** des circulations par création d'un nouvel ouvrage sous la voie ferrée (pont-rail)



**Création d'un carrefour giratoire** entre la RD, l'Avenue de la République et l'Avenue des Aravis au nord de la voie ferrée



**Réaménagement du carrefour existant** au sud de la voie ferrée entre la RD (axe prioritaire) et l'avenue de la République (stop)



**Fermeture du PN6** et réaffectation de la RD actuelle en voirie urbaine



**Création d'une voie verte** dans la trémie longeant la route départementale et **rétablissement de l'itinéraire piéton** existant longeant la voie ferrée au sud par un nouvel aménagement en tête de trémie

> Création d'ouvrages d'assainissements de voirie et d'un **bassin de régulation des eaux pluviales**

> Mesures d'**insertions paysagères**



## LE PROJET EN BREF



Le projet est compatible avec un **éventuel doublement de la ligne ferroviaire**



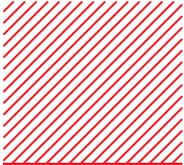
Il intègre la création d'une **voie verte bidirectionnelle** de 3,0 m de large comportant des pentes douces (5%) favorisant les déplacements actifs (piétons, cycles...)



Les **accès** aux commerces et aux parcelles privées ont été préservés

> Le principe d'assainissement consiste à collecter l'ensemble des eaux de ruissellement de la plateforme et de les traiter dans un **bassin de traitement et d'écrêtement** avant rejet dans le milieu naturel. Ce principe permet de **compenser l'imperméabilisation** des sols due à la chaussée et de traiter les pollutions d'origine routière

Vue générale du projet - PN6 à Saint-Pierre-en-Faucigny

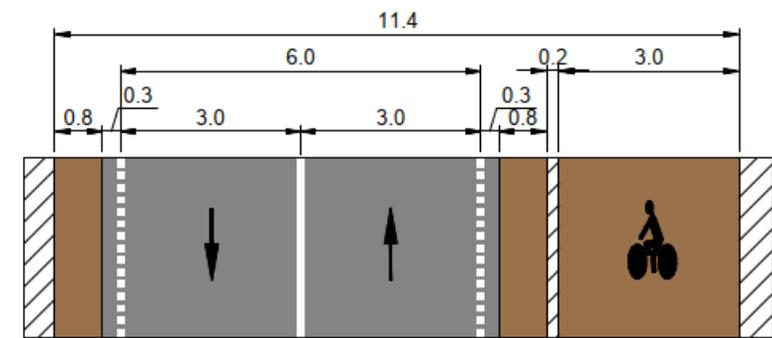
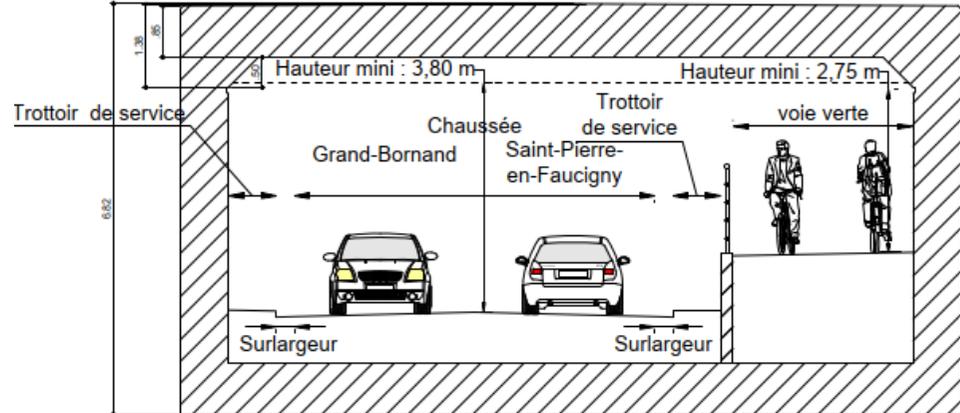


# LE PROJET EN BREF

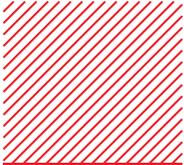


Vue de la trémie depuis l'Avenue de la République au sud de la voie ferrée

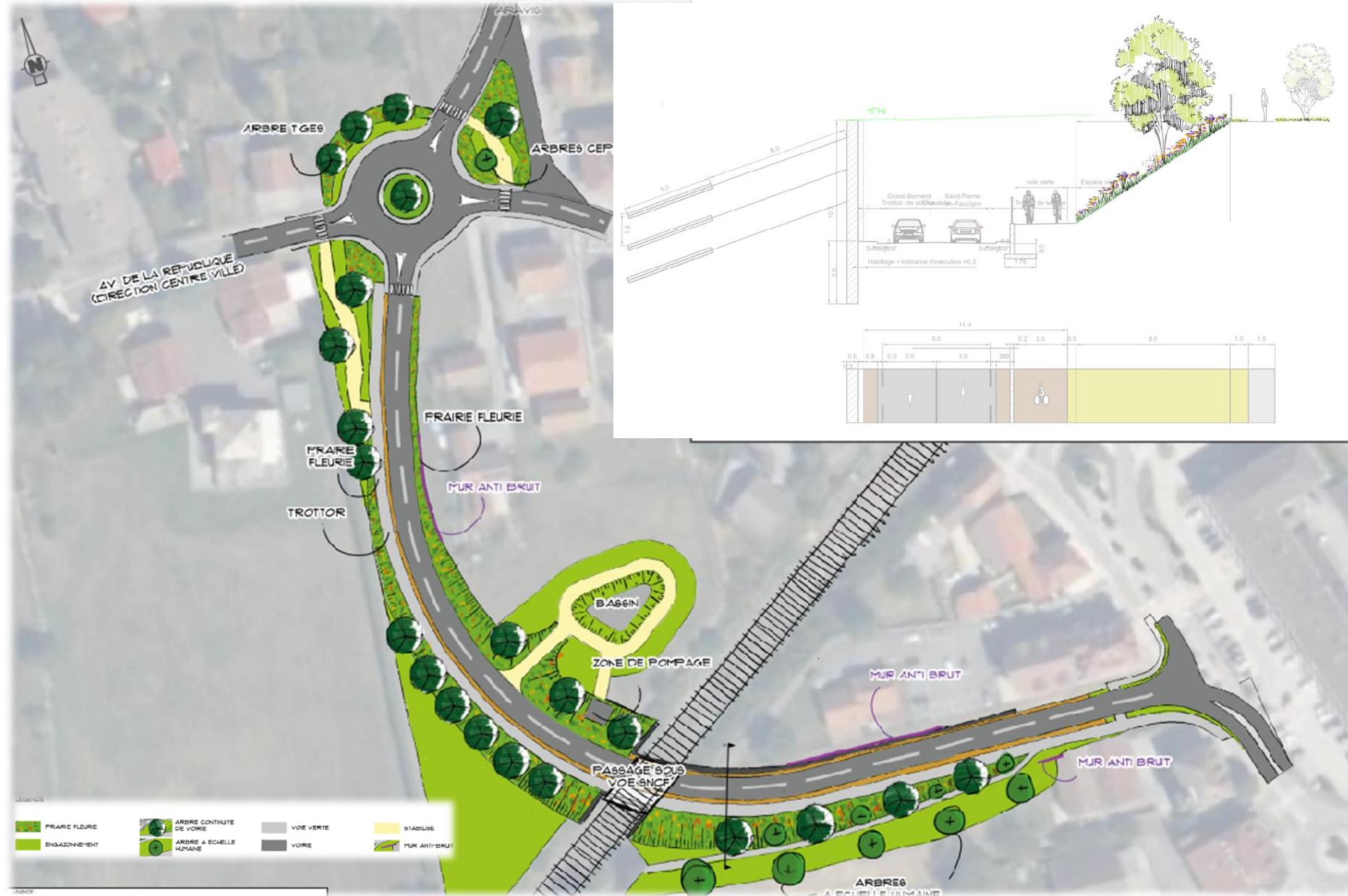
> **Requalification** du profil en travers type de la route départementale sécurisant les déplacements



Profil en travers type de la route départementale après travaux



# INTEGRATION PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE



> **Intégration de la nouvelle voie** par la mise en place d'un **alignement d'arbres de hautes tiges** structurants, qui permettra de renforcer les trames vertes et les continuités écologiques existantes

> **Aménagement des talus de raccordement de la nouvelle voie** par la mise en place de **prairies fleuries** en lien avec les espaces naturels et agricoles

> **Accompagnement du cheminement** piéton existant au sud par la mise en œuvre d'un double alignement d'arbres de hautes tiges et d'arbres d'essences indigènes (Erables, Frênes, Charm, Noisetiers...)

> Mise en œuvre de **massif d'accompagnement et de séparation de la voie verte** en continuité des massifs déjà existants

> **végétalisation** autour du futur **bassin** pour favoriser son intégration

Mesures d'intégration paysagère



# TRAFICS ROUTIERS



Le projet a fait l'objet d'une étude spécifique :

- > Les trafics induits par les **projets urbains locaux** de la collectivité ont été pris en considération
- > Le projet n'a **pas d'impact significatif** sur les conditions de circulation d'une manière générale
- > **L'aménagement du giratoire** avec **l'Avenue des Aravis** permet **d'améliorer l'insertion** depuis cet axe
- > La **capacité des carrefours** entre la nouvelle route et le réseau existant permet une **circulation fluide** avec des temps d'attente acceptables

Secteur	Trafic actuel	Trafic sans projet	Trafic avec projet
PN6 / trémie routière	5 500 v/j	6 200 v/j	6 200 v/j
RD6	5 800 v/j	7 400 v/j	7 400 v/j
Avenue des Aravis	3 600 v/j	6 000 v/j	6 400 v/j



# TRAITEMENT ACOUSTIQUE DU PROJET



- > Ambiance sonore actuelle **modérée**
- > Evolution sonore induite par le projet (horizon 2050) conduit à des **dépassements de seuils réglementaires** des **habitations les plus exposées**

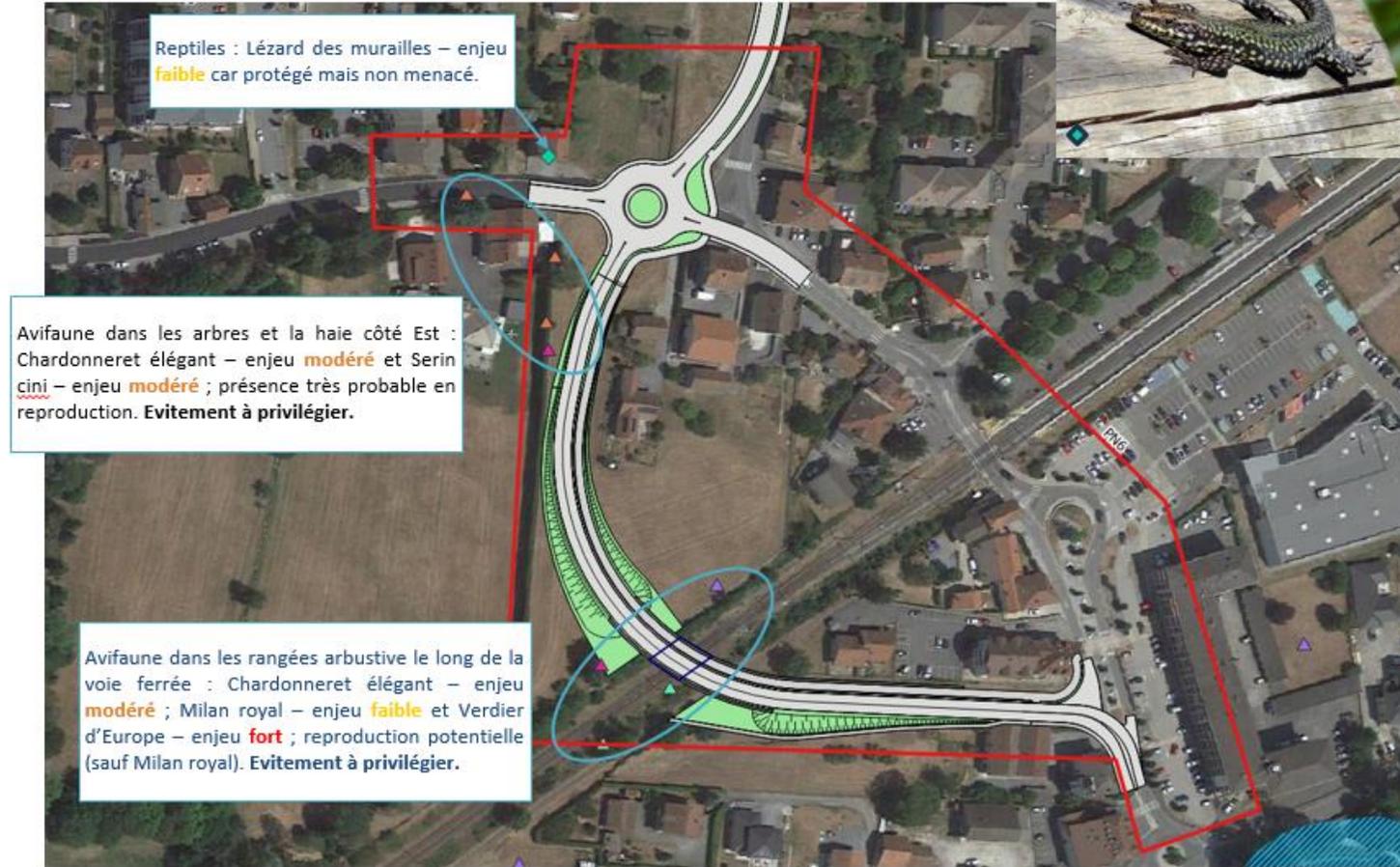
> Protections acoustiques prévues : écrans



# FOCUS SUR L'ENVIRONNEMENT

## > Etat initial environnemental

- Habitat et flore :
  - Milieux en présence majoritairement herbacés et artificialisés;
  - Présence d'alignement d'arbres le long de la voie ferrée,
  - Habitats d'enjeu **faible**,
- Faune :
  - Habitats favorables à l'alimentation du Hérisson d'Europe, Coronelle lisse et Lézard des murailles,
  - **Faible potentialité de gîtes favorables aux chiroptères,**
  - Certaines espèces de chiroptères contactées lors des écoutes mais l'enjeu reste **modéré**.
  - 16 espèces d'oiseaux dont **5 patrimoniales** (Chardonneret élégant, Milan noir, Milan royal, Verdier d'Europe, et Bouvreuil pivoine)



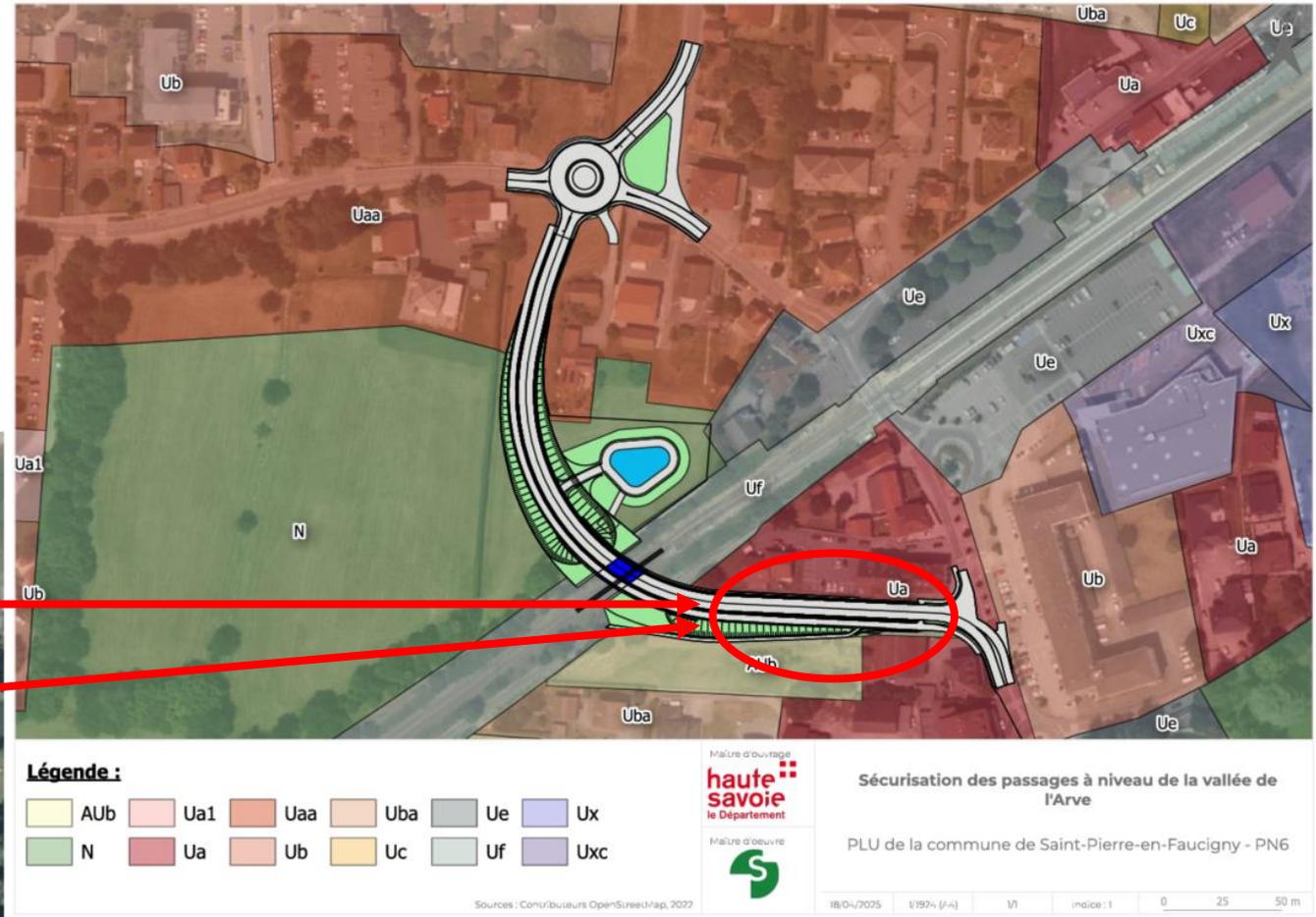
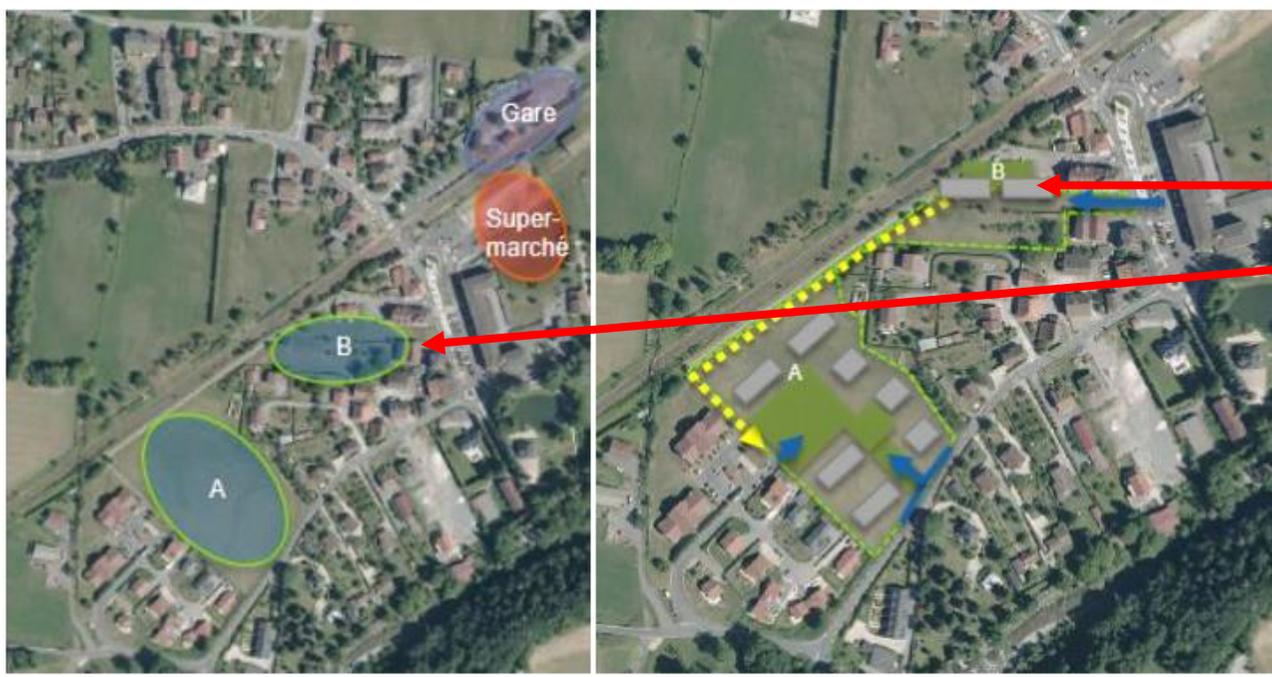


# ANALYSE DE COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

> Document d'urbanisme en vigueur : PLU de Saint-Pierre-en-Faucigny

Présence d'une incompatibilité avec le secteur B de l'OAP n°2 « Les Oliviers du Sud » :

- Avec l'accès prévu dans l'OAP
- Emprise sur 35% de la zone prévue en logements



le projet est incompatible avec le secteur B de l'OAP 2. Une modification de l'OAP est nécessaire

**PN 7**  
**Saint-Pierre-en-Faucigny**



- > **Passage à niveau périurbain**
- > **Le passage à niveau** est situé **sur la RD12 (axe structurant vers les Aravis)**
- > **Grandes parcelles** non bâties encore disponibles au sud
- > **Projets de voies vertes** dans le périmètre du projet à considérer
- > Aménagements en **interfaces fortes avec le projet de modernisation de la ligne**

## LE PROJET EN BREF

Vue générale du projet - PN7 à Saint-Pierre-en-Faucigny



**6,5 M€ HT**  
**Travaux**

### Hypothèses chiffrages :

- Non compris dans les estimations :
- Conventions financement SNCF R.
- Frais MOE/MOA.
- Foncier.
- Dévoiement des réseaux.
- Mesures compensatoires éventuelles.
- Modification du projet de modernisation ferroviaire.

> **Dénivellation** des circulations par création d'un nouvel ouvrage sous la voie ferrée (pont-rail)



**Création d'un carrefour en T** entre la RD (axe prioritaire) et l'avenue de la Gare (stop)



**Fermeture du PN7** et **renaturation** de la route actuelle le long du Borne



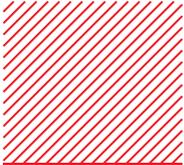
**Création d'une voie verte** dans la trémie longeant la route départementale



**Prolongement de la voie verte existante** sur l'avenue de la Gare jusqu'à la route départementale

> Création d'ouvrages d'assainissement de voirie et d'un **bassin de régulation des eaux pluviales**

> Mesures d'**insertion paysagère**



# LE PROJET EN BREF



Le projet est compatible avec un **éventuel doublement de la ligne ferroviaire**

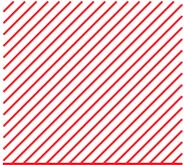


Il intègre la création de **voies vertes bidirectionnelles** de 3,0 m de large comportant des pentes douces (<5%) favorisant les déplacements actifs (piétons, cycles...)



Les **accès** aux parcelles privées sont **restitués**

> Le principe d'assainissement consiste à collecter l'ensemble des eaux de ruissellement de la plateforme et de les traiter dans un **bassin de traitement et d'écroulement** avant rejet dans le milieu naturel. Ce principe permet de **compenser l'imperméabilisation** des sols due à la chaussée et de traiter les pollutions d'origine routière

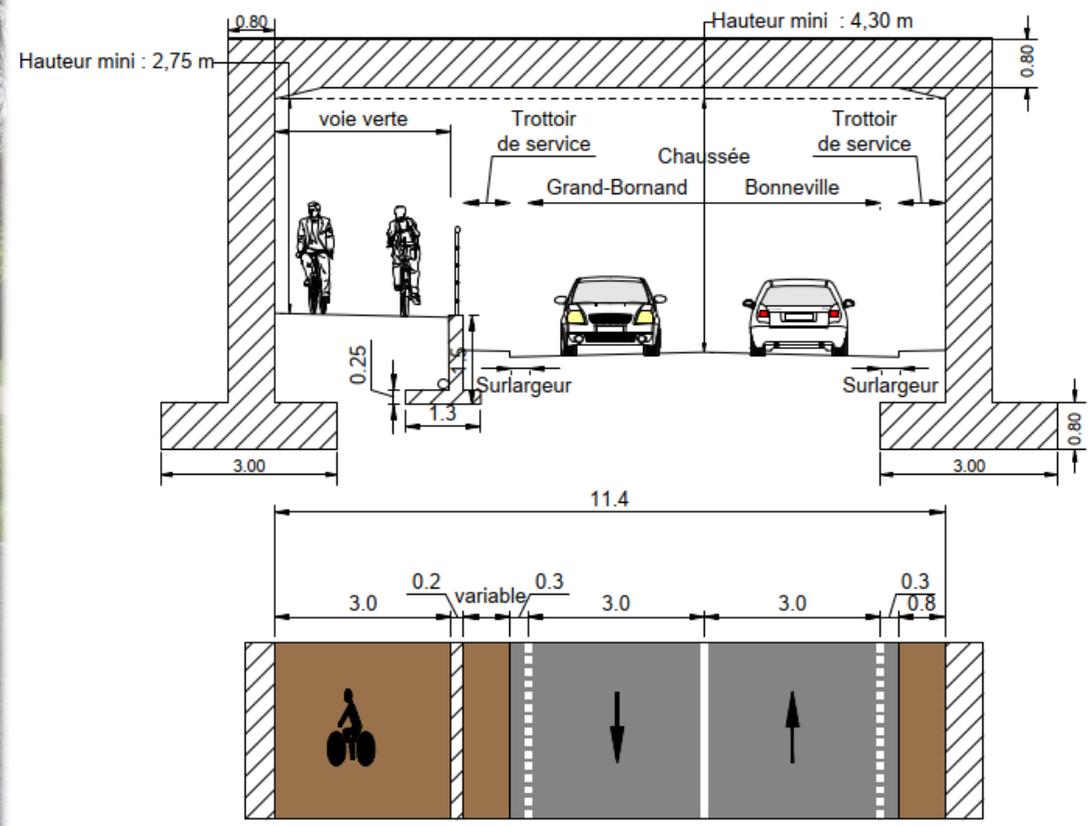


# LE PROJET EN BREF



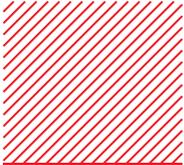
Vue de la trémie depuis le sud de la voie ferrée

> **Requalification** du profil en travers type de la route départementale sécurisant les déplacements

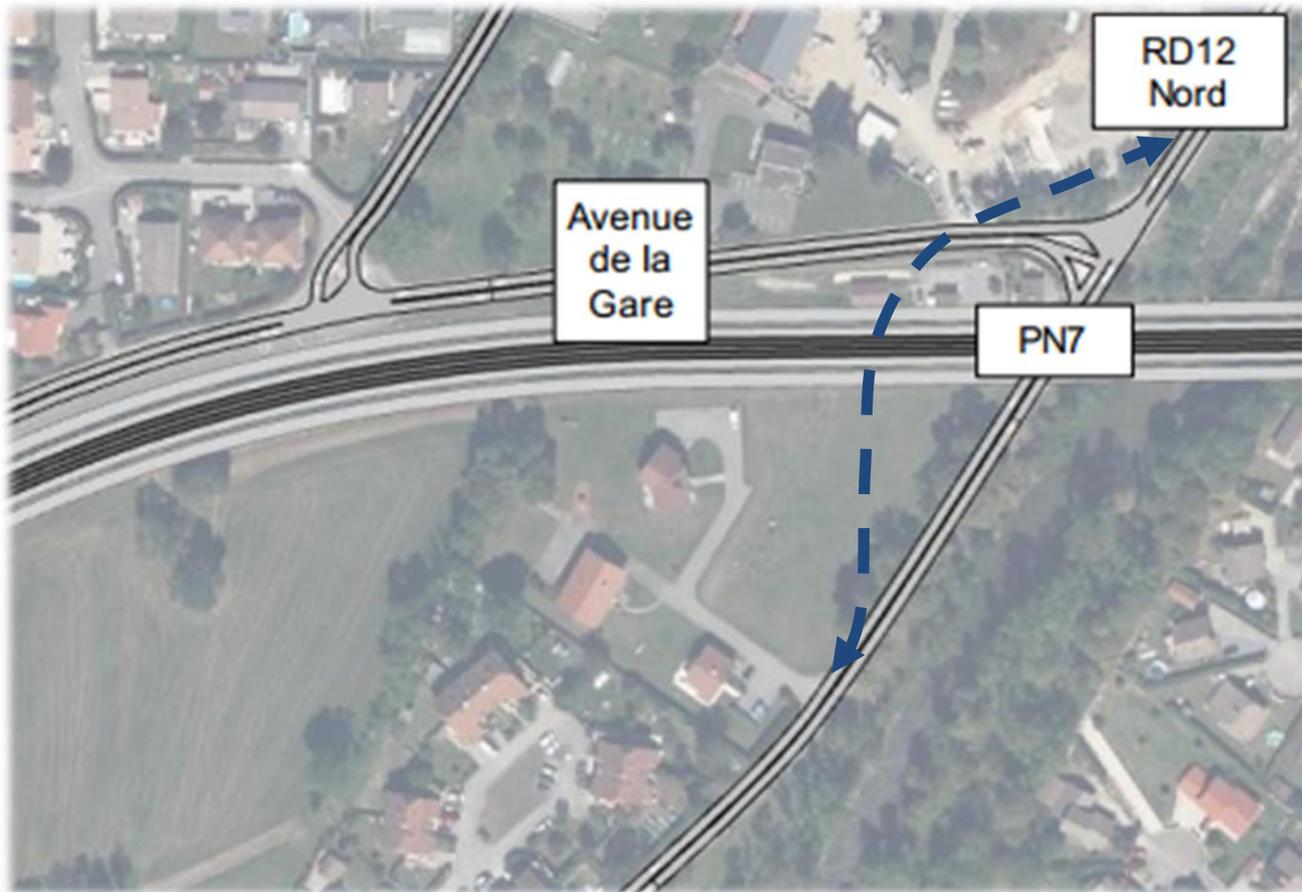


Profil en travers type de la route départementale après travaux





# TRAFICS ROUTIERS



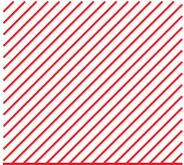
Le projet a fait l'objet d'une étude spécifique :

- > Les trafics induits par les **projets urbains locaux** de la collectivité ont été pris en considération
- > Le projet n'a **pas d'impact significatif** sur les conditions de circulation d'une manière générale
- > La **capacité du carrefour** avenue de la Gare - route départementale permet une **circulation fluide** avec des temps d'attente acceptables

## TRAITEMENT ACOUSTIQUE

- > Ambiance sonore actuelle **modérée**,
- > Evolution sonore induite par le projet (horizon 2050) conduits principalement une **diminution globale du bruit** routier et une **augmentation locale modérée** de 1 dB(A) pour les **habitations situées au sud de la voie ferrée**,
- > **Aucune protection acoustique** n'est prévue

Secteur	Trafic actuel	Trafic sans projet	Trafic avec projet
PN7 / trémie routière	4 200 v/j	4 400 v/j	4 400 v/j
Avenue de la Gare	3 200 v/j	4 400 v/j	4 500 v/j
RD12 Nord	5 600 v/j	7 500 v/j	7 600 v/j



# FOCUS SUR L'ENVIRONNEMENT

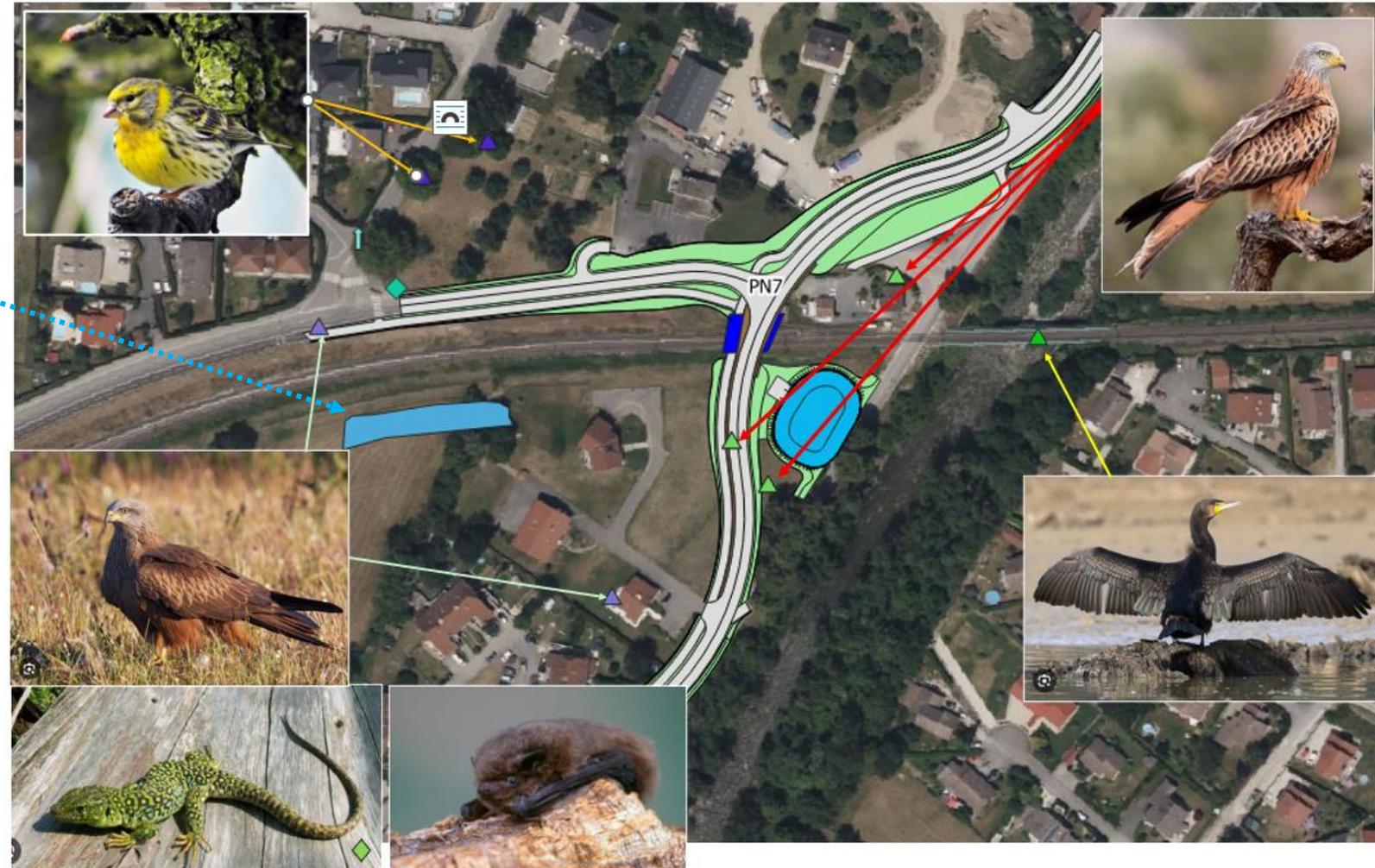
## > Etat initial environnemental

### • Habitat et flore :

- Milieux en présence majoritairement herbacés et artificialisés;
- Présence d'alignement d'arbres le long de l'Avenue de la gare,
- **Présence d'une zone humide,**
- Habitats d'enjeu nul à **modéré** (ripisylve du Borne)

### • Faune :

- Habitats favorables à l'alimentation du Hérisson d'Europe, Coronelle lisse et Lézard des murailles,
- **Faible potentialité de gîtes favorables aux chiroptères,**
- Certaines espèces de chiroptères contactées lors des écoutes mais l'enjeu reste **modéré.**
- 22 espèces d'oiseaux dont **4 patrimoniales (Milan noir, Milan royal, Serin cini et le Grand Cormoran (en dehors de la zone d'étude))**





# ANALYSE DE COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

> Document d'urbanisme en vigueur : PLU de Saint-Pierre-en-Faucigny

Absence d'incompatibilité avec l'OAP n°4 : « Secteur de la Glière »



**Légende :**  
 AUc N Uf Ux

Maître d'ouvrage  
**haute savoie**  
 le Département

Maître d'oeuvre

Sécurisation des passages à niveau de la vallée de l'Arve  
 PLU de la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny - PN7

Sources : Contributeurs OpenStreetMap, 2022

18/04/2025 1/1833 (A-A) 1/1 inoise : 1 0 25 50 m



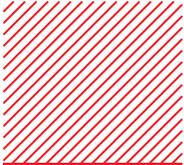
Le projet est compatible avec le PLU de Saint-Pierre-en-Faucigny

# PN 12 Ayze





- > **Passage à niveau urbain**
- > **Le passage à niveau** est situé **sur la RD6**
- > **Pas de parcelles non bâties disponibles**
- > **Projets de voies vertes** dans le périmètre du projet à considérer
- > Secteur concerné par une **zone inondable (Madeleine et Arve)**



# LE PROJET EN BREF

Vue générale du projet - PN12 à Ayse



**31,7 M€ HT**  
**Travaux**

**Hypothèses chiffrages :**

- Non compris dans les estimations :
- Conventions financement SNCF R.
- Frais MOE/MOA.
- Foncier.
- Dévoiement des réseaux.
- Mesures compensatoires éventuelles.
- Modification du projet de modernisation ferroviaire.



**Dénivellation** des circulations par création d'un nouvel ouvrage sous la voie ferrée (pont-rail) et **fermeture du PN**



**Réaménagement du carrefour** entre la route de Bonneville et la route de Cluses

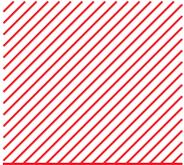


**Création d'une voie verte** dans la trémie longeant la route départementale



**Rétablissement de la voie verte existante** sur la route de Cluses par une **passerelle** surplombant la trémie

> Mesures d'**insertion paysagère**



## LE PROJET EN BREF



Vue générale du projet - PN12 à Aysse



Le projet est compatible avec un **éventuel doublement de la ligne ferroviaire**



Il intègre la création de **voies vertes bidirectionnelles** de 3,0 m de large comportant des pentes douces (<5%) favorisant les déplacements actifs (piétons, cycles...)



Les **accès** aux parcelles privées sont **restitués mais doivent être concertés avec les riverains concernés**

> Le principe d'assainissement consiste à collecter l'ensemble des eaux de ruissellement et **utiliser le réseau** existant pour l'évacuation. Les surfaces imperméabilisées sont similaires avant/après travaux

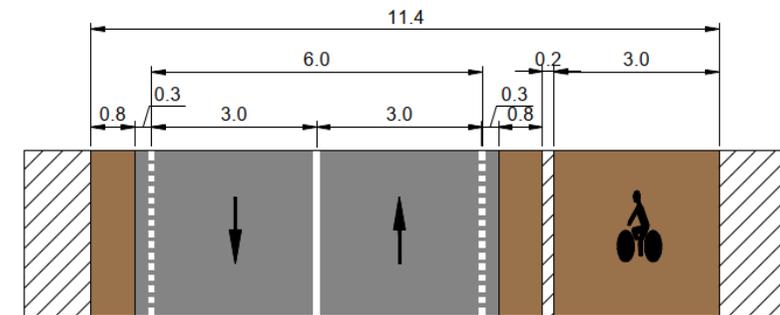
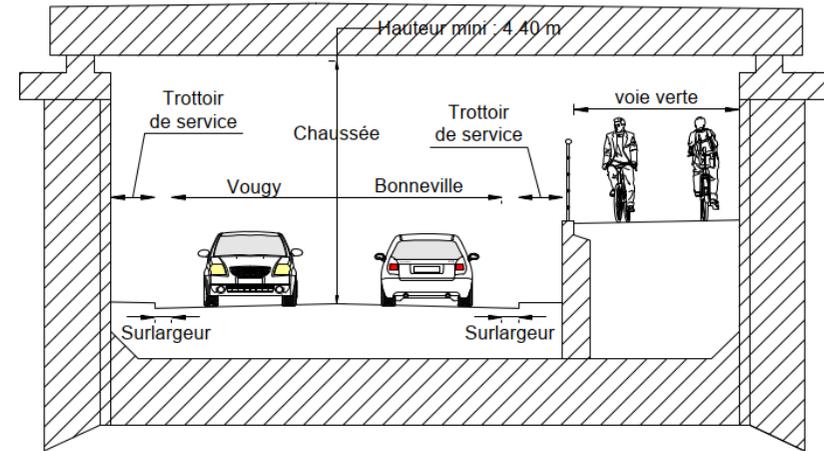


## LE PROJET EN BREF

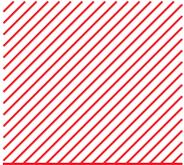


Vue de la trémie depuis le sud de la voie ferrée

> **Requalification** du profil en travers type de la route départementale sécurisant les déplacements

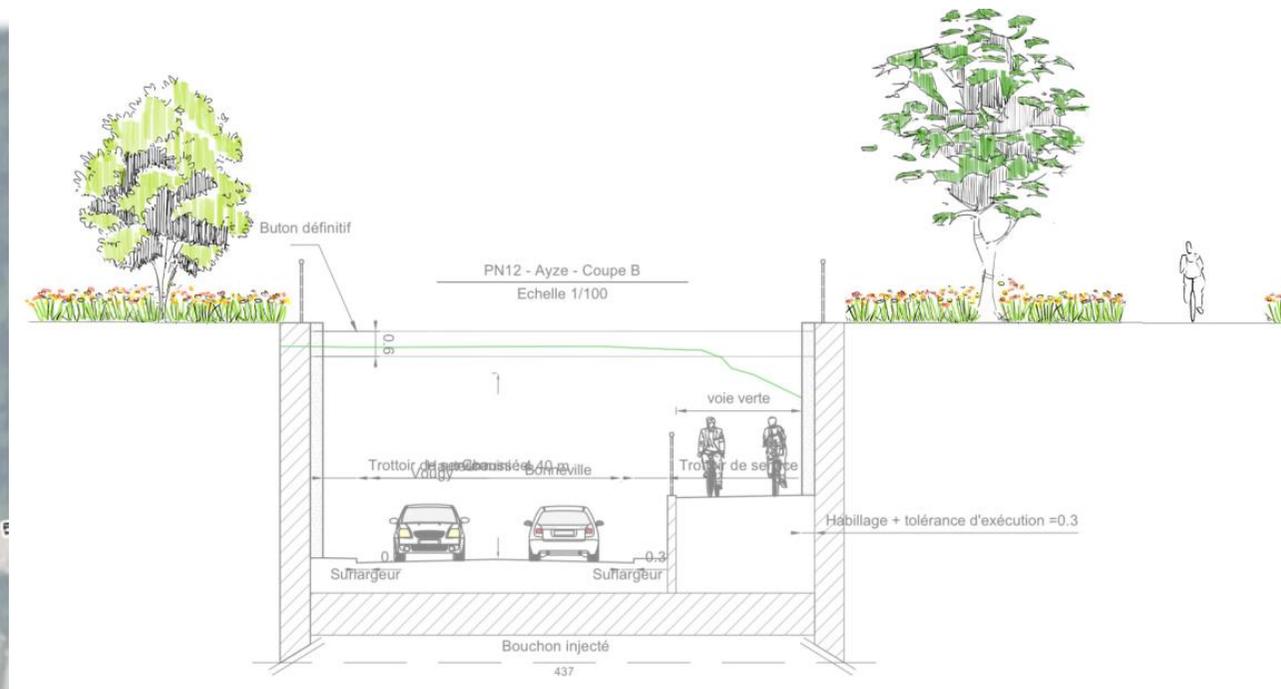


Profil en travers type de la route départementale après travaux



# INTEGRATION PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE

PN 12

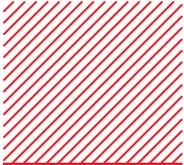


LEGENDE :

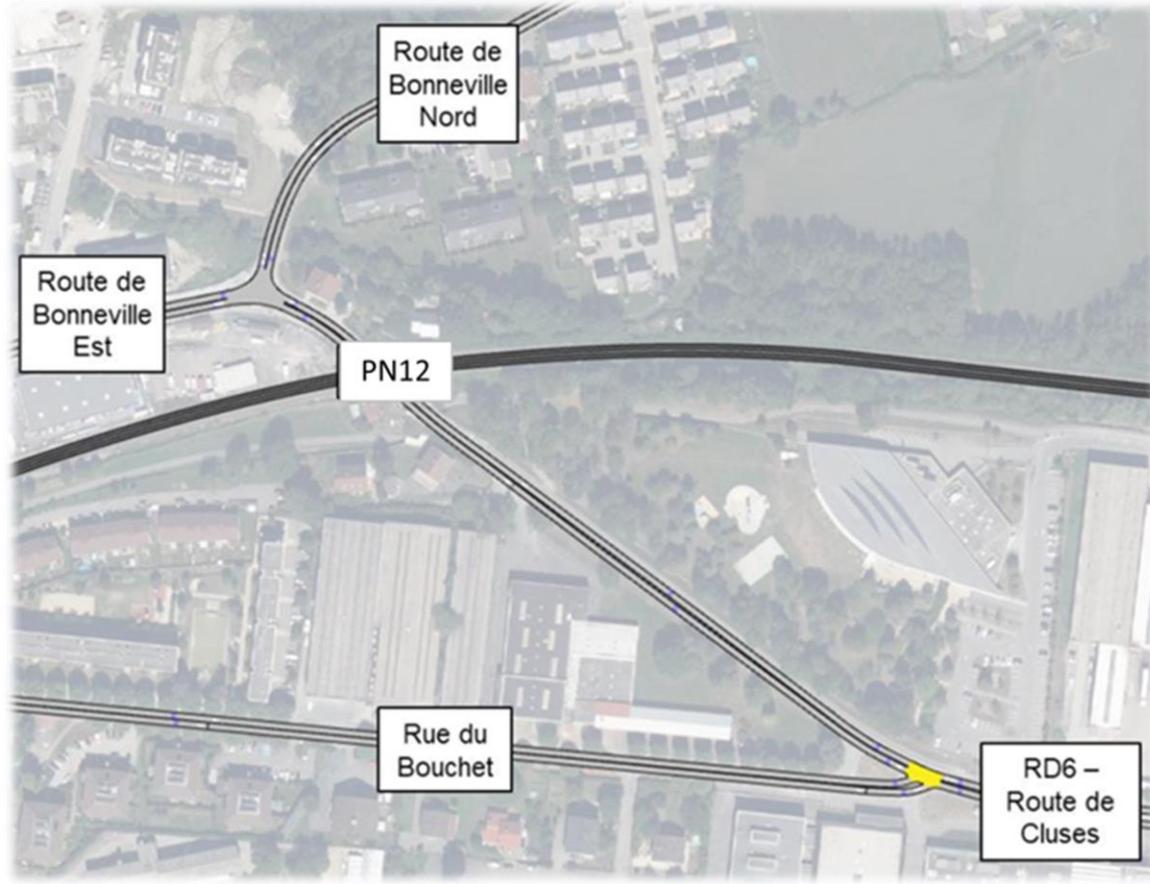
- PRAIRIE
- ENGAZONNEMENT
- ARBRE CEPEE
- ARBRE TIGE
- VOIE VERTE
- VOIE
- GRAVIER GAZON
- MASSIF

Mesures d'intégration paysagère

- > **Aménagement des espaces verts** par la mise en place de **prairies fleuries** permettant de réintroduire la nature en ville
- > **Accompagnement des voies vertes** par la mise en œuvre d'un **alignement d'arbres** au port naturel (cépées, baliveaux,..), de prairies ainsi que des massifs afin d'avoir une **végétation à l'échelle du piéton** et pour créer des **zones d'ombre**
- > **Création de placettes en revêtements drainants** afin de créer des espaces piétons en lien avec les connexions voies vertes



# TRAFICS ROUTIERS



Le projet a fait l'objet d'une étude de trafic ciblée :

- > Les trafics induits par les **projets urbains locaux** de la collectivité ont été pris en considération
- >
- > Le projet **améliore les conditions de circulation** sur la rue du Bouchet et permet une circulation plus fluide sur la route de Cluses en supprimant les temps perdus par la fermeture du passage à niveau
- > La **capacité du carrefour** entre la route de Bonneville et la route de Cluses permet une **circulation fluide** avec des temps d'attente acceptables

## TRAITEMENT ACOUSTIQUE

- > Ambiance sonore actuelle **non modérée**,
- > Evolution sonore induite par le projet (horizon 2050) conduits principalement une **diminution globale du bruit** routier et une **augmentation locale modérée** de 1 dB(A) pour certaines habitations,
- > **Aucune protection acoustique** n'est prévue

PN12

Secteur	Trafic actuel	Trafic sans projet	Trafic avec projet
PN12	9 700 v/j	11 300 v/j	13 100 v/j
Route Bonneville Est	10 500 v/j	12 200 v/j	14 200 v/j
Route Bonneville Nord	2 200 v/j	2 300 v/j	2 400 v/j
Rue du Bouchet	1 200 v/j	2 400 v/j	1 400 v/j



# FOCUS SUR L'ENVIRONNEMENT

## > Etat initial environnemental

- Habitat et flore :
  - Milieus en présence majoritairement **herbacés et artificialisés**;
  - Présence d'Espèces Végétales Exotiques Envahissantes** (Renouée du Japon, Solidage géant, Buddleia de David, etc...),
  - Habitats d'enjeu nul à **modéré**

- Faune :
  - Habitats favorables à l'alimentation du Hérisson d'Europe, Coronelle lisse et Léopard des murailles,
  - Faible potentialité de gîtes favorables aux chiroptères**,
  - Certaines espèces de chiroptères contactées lors des écoutes mais l'enjeu reste **modéré**
  - 20 espèces d'oiseaux dont **3 patrimoniales (Verdier d'Europe, Serin cini et Tarin des aulnes)**

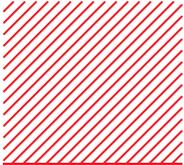
Amphibiens : Zones potentielles d'accueil et de transit – enjeu **faible** car aucun individu n'a été observé.

Reptiles : Léopard des murailles – enjeu **faible** car protégé mais non menacé.

Avifaune : Verdier d'Europe – enjeu **fort** car présence très probable en reproduction. **Evitement à privilégier.**

Avifaune : Individus de Serin **cini** repérés transitant d'arbre en arbre – enjeu **modéré** car présence très probable en reproduction. **Evitement à privilégier.**





# ANALYSE DE COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

## > Document d'urbanisme en vigueur : PLU d'Ayze

- Le projet **semble compatible** avec le règlement écrit du PLU sous réserve
  - que l'infrastructure rentre dans la catégorie des constructions **nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif**
  - que la **période de retour** retenue pour l'inondabilité de la trémie ne soit pas considérée comme un **obstacle aux circulations associées aux services publics**
  - que les **accès privatifs prévus permettent une bonne accessibilité** aux services publics
  - que les **dispositifs d'assainissement et de drainage projetés** permettent de respecter les prescriptions du PLU (**gestion de la pollution avant rejet, continuité d'écoulement** des eaux de surface...)
- Le projet **semble compatible** avec le règlement graphique du PLU sous réserve que la piste cyclable prévue puisse **sortir de l'emprise des emplacements réservés**.
- En revanche, **il peut présenter un léger conflit** avec l'OAP n° 4 en venant modifier la configuration de la voirie au sud de la zone concernée.



Le **projet** est à priori **compatible** avec le PLU d'Ayze (l'avis formel sera demandé aux services instructeurs)



**Légende :**

1AU	A	U	Uc	UE	UEF	UX

Maître d'ouvrage : haute savoie le Département  
Maître d'œuvre :

Sécurisation des passages à niveau de la vallée de l'Arve  
PLU de la commune d'Ayze - PN12

Sources : Contributeurs OpenStreetMap, 2022

18/04/2025 1/1551 (A-A) 1/1 inoise : 1 0 25 50 m

# PN 26 Cluses





- > **Passage à niveau urbain**
- > **Le passage à niveau** est situé **sur la RD902 (axe structurant/pénétrante de Cluses)**
- > **Parcelles non bâties encore disponibles**
- > **Projets de voies vertes** dans le périmètre du projet à considérer
- > Aménagements en **interfaces fortes** avec le **projet de modernisation de la ligne**



# LE PROJET EN BREF

Vue générale du projet - PN26 à Cluses



**27,5 M€ HT**  
**Travaux**

**Hypothèses chiffrages :**

- Non compris dans les estimations :
- Conventions financement SNCF R.
- Frais MOE/MOA.
- Foncier.
- Dévoiement des réseaux.
- Mesures compensatoires éventuelles.
- Modification du projet de modernisation ferroviaire.



**Dénivellation** des circulations par création d'un nouvel ouvrage sous la voie ferrée (pont-rail) et **fermeture du PN**



**Réaménagement des carrefours** avec l'avenue Paul Béchet et la rue Louis Breguet

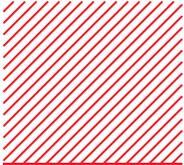


**Création d'une voie verte** dans la trémie longeant la route départementale et assurant un accès au futur **éco-quartier** de la Bocquette



**Rétablissement de la voie verte existante** sur la route départementale par une **passerelle** surplombant la trémie

> Mesures d'**insertions paysagères**



## LE PROJET EN BREF



Vue générale du projet - PN26 à Cluses



Le projet est compatible avec un **éventuel doublement de la ligne ferroviaire**



Il intègre la création de **voies vertes bidirectionnelles** de 3,0 m de large comportant des pentes douces (<5%) favorisant les déplacements actifs (piétons, cycles...)



Les **accès** aux parcelles privées **doivent être concertés avec les riverains concernés**

> Le principe d'assainissement consiste à collecter l'ensemble des eaux de ruissellement et **utiliser le réseau** existant pour l'évacuation. Les surfaces imperméabilisées sont similaires avant/après travaux

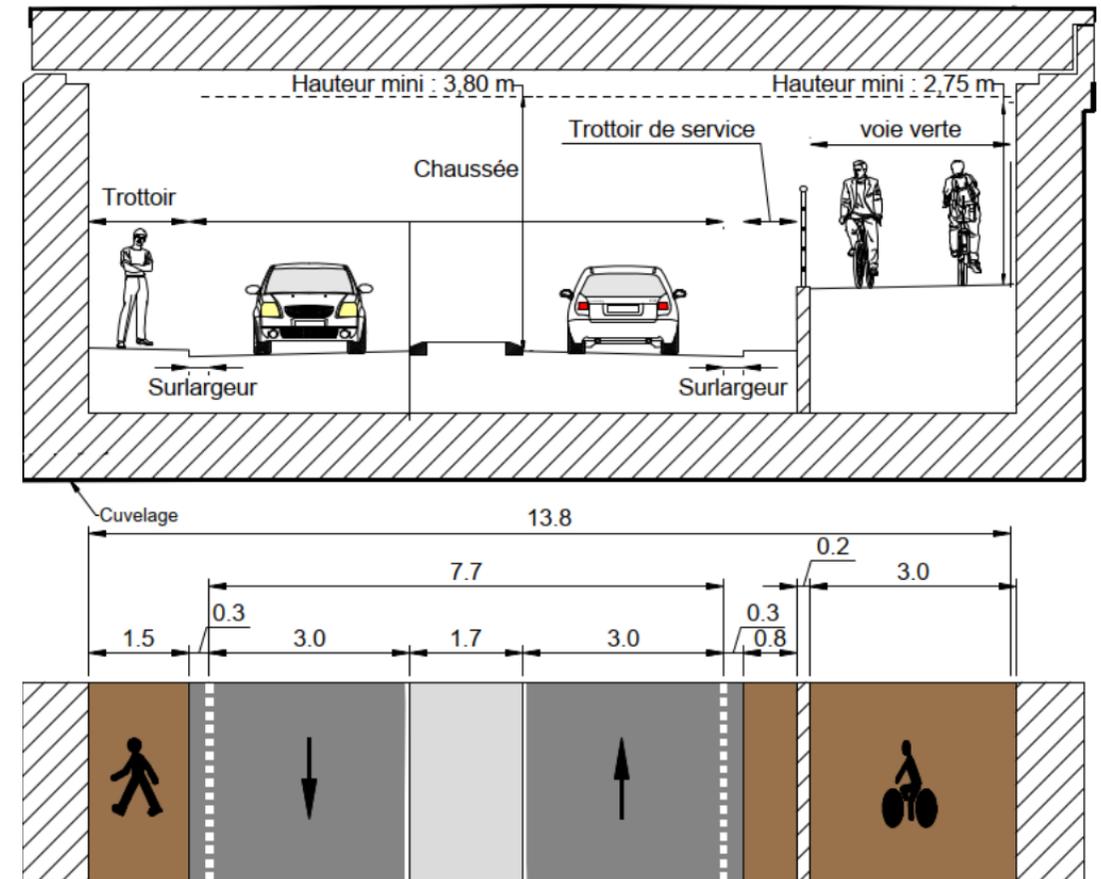


# LE PROJET EN BREF



Vue de la trémie depuis le nord de la voie ferrée

> **Requalification** du profil en travers type de la route départementale sécurisant les déplacements



Profil en travers type de la route départementale après travaux



# INTEGRATION PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE



> **Intégration de la nouvelle voie** par la mise en place d'une **végétation type prairie** renforçant les trames vertes et les continuités écologiques existantes

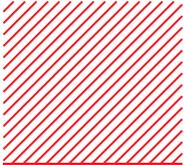
> **Aménagement des talus de raccordement de la nouvelle voie** par la mise en place de **prairies fleuries** réintroduisant la nature en ville

> **Accompagnement des voies vertes** par la mise en œuvre d'un **double alignement d'arbres** au port naturel (cépées, baliveaux,..)

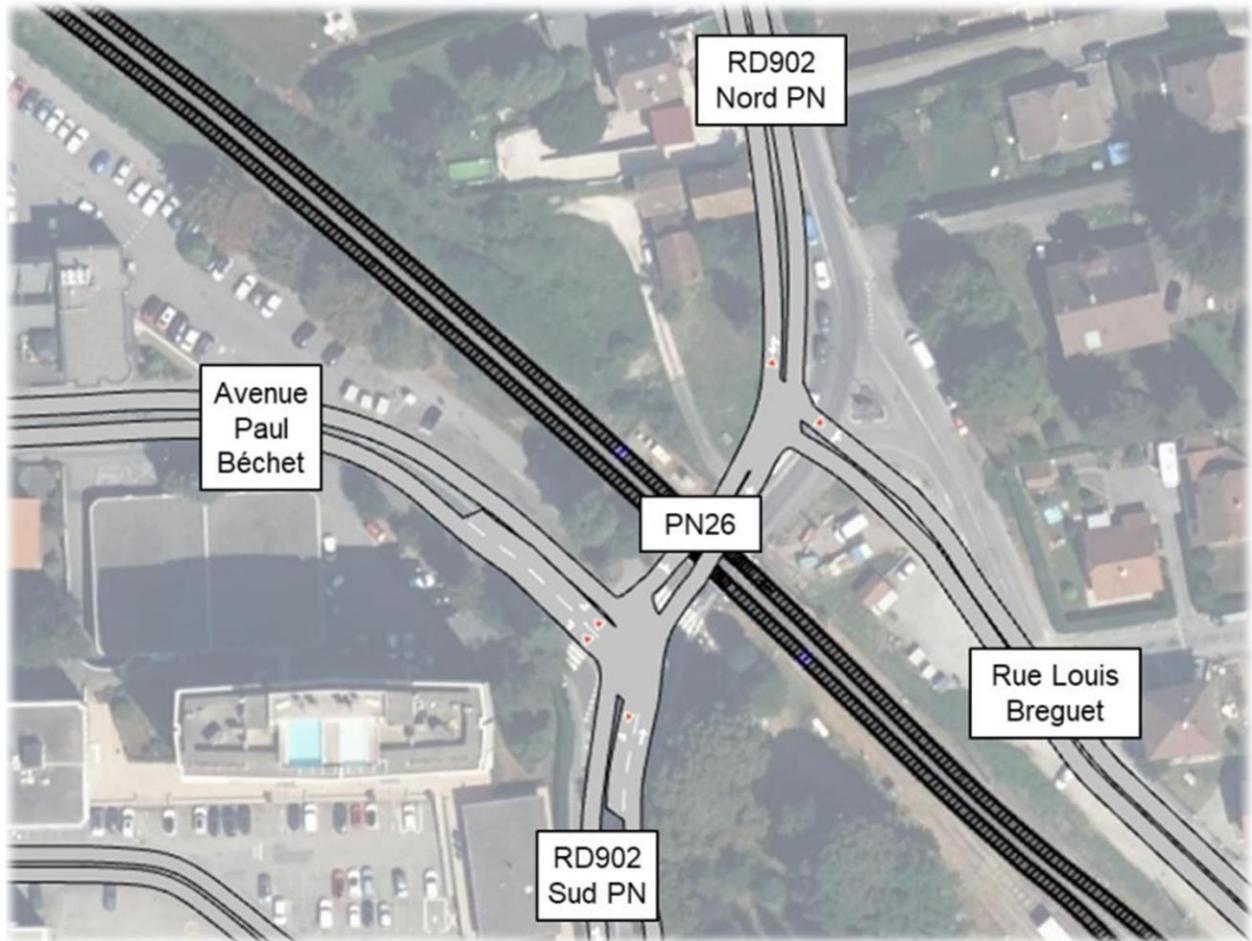
> **Végétalisation des talus** afin de les intégrer au projet

> **Renaturation du délaissé** entre la rue Louis Breguet et la voie ferrée avec une **végétation arbustive** ainsi que de la **prairie**

Mesures d'intégration paysagère



# TRAFICS ROUTIERS



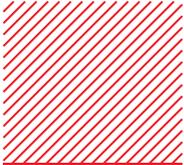
Le projet a fait l'objet d'une étude de trafic ciblée :

- > Les trafics induits par les **projets urbains locaux** de la collectivité ont été pris en considération
- > Le projet **améliore les conditions de circulation** sur la **RD902** et la rue **Louis Breguet** en supprimant les temps perdus par la fermeture du passage à niveau

## TRAITEMENT ACOUSTIQUE

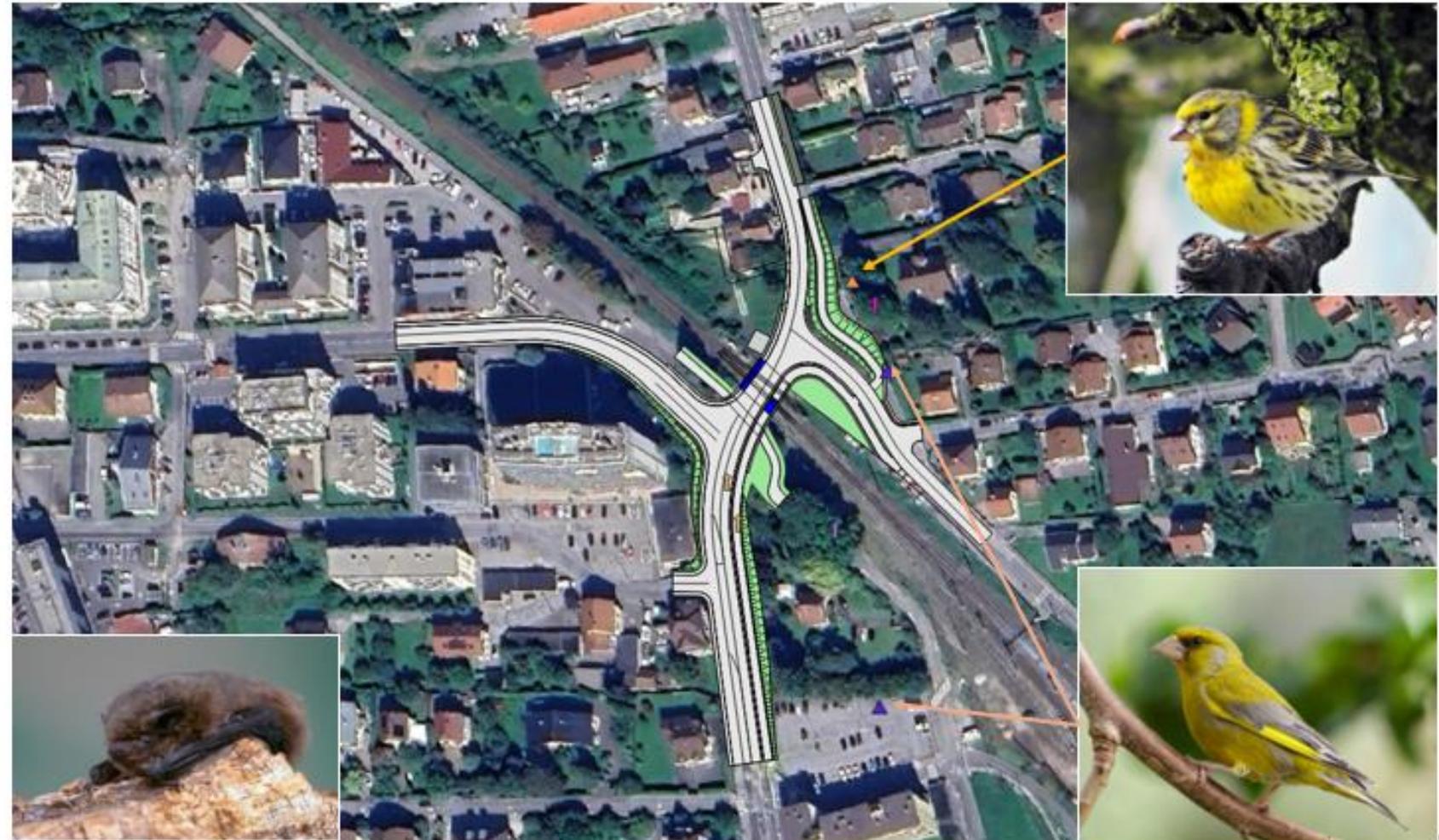
- > Ambiance sonore actuelle **modérée (à l'exception de certaines habitations),**
- > Evolution sonore induite par le projet (horizon 2050) conduits principalement une **diminution globale du bruit** routier et une **augmentation locale modérée** de 1 dB(A) pour certaines habitations,
- > **Aucune protection acoustique** n'est prévue

Secteur	Trafic actuel	Trafic sans projet	Trafic avec projet
PN26	10 200 v/j	13 300 v/j	14 100 v/j
Av. Paul Béchet	5 400 v/j	7 100 v/j	7 100 v/j
RD902 Sud	10 700 v/j	13 700 v/j	14 700 v/j
Rue Louis Breguet	2 700 v/j	6 100 v/j	7 700 v/j
RD902 Nord	11 400 v/j	16 000 v/j	16 500 v/j



## > Etat initial environnemental

- Habitat et flore :
  - Milieux en présence majoritairement **herbacés et artificialisés**;
  - **Présence d'Espèces Végétales Exotiques Envahissantes** (Renouée du Japon, Solidage géant, Buddleia de David, etc...),
  - Habitats d'enjeu nul à **faible**
- Faune :
  - Habitats favorables à l'alimentation du Hérisson d'Europe, Coronelle lisse et Léopard des murailles,
  - **Présence de gîtes potentiels à chiroptères**,
  - Certaines espèces de chiroptères contactées lors des écoutes mais l'enjeu reste **modéré**.
  - 13 espèces d'oiseaux dont **2 patrimoniales (Verdier d'Europe, Serin cini)**



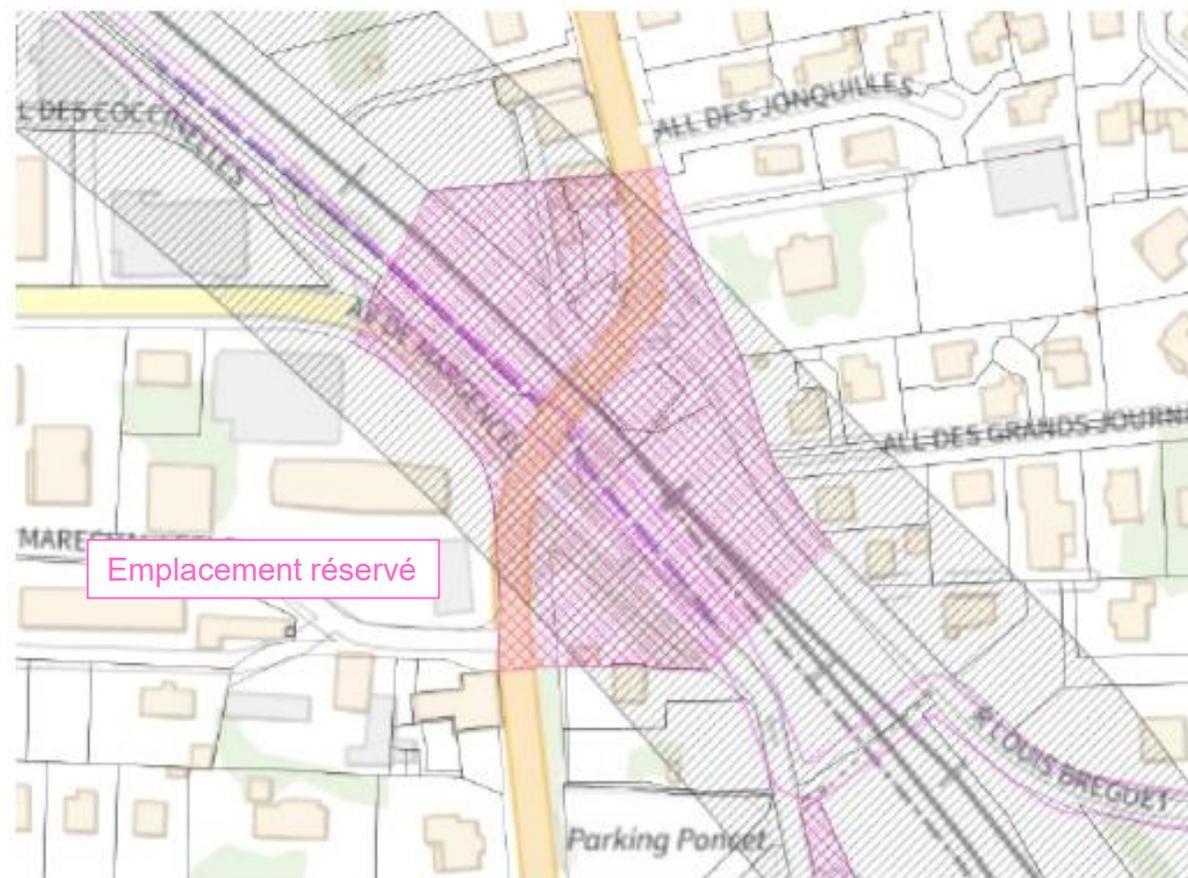


# ANALYSE DE COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

## > Document d'urbanisme en vigueur : PLU de Cluses

Présence d'un emplacement réservé pour la suppression du PN n°26.

- > L'emprise de l'emplacement réservé sera revu lors de la révision du PLU de Cluses actuellement en cours.



PN 26



Le projet est compatible avec le PLU de Cluses



# A VOUS LA PAROLE

- **Lors des réunions publiques** organisées :
  - Le mardi 16 septembre 2025 à 19h15 à Cluses en Mairie, dans la Salle des mariages ;
  - Le lundi 29 septembre 2025 à 19h00 à La Roche-sur-Foron, dans la Médiathèque municipale, salle Helene Blanc ;
  - Le mercredi 8 octobre 2025 à 19h00 à Saint-Pierre-en-Faucigny, dans la Salle Roger Ducrey ;
  - Le lundi 13 octobre 2025 à 19h00 à Ayze, à l'espace René-Rosset ;
- **Sur les registres papiers** mis à disposition dans les communes concernées aux heures d'ouvertures ;
- **Sur le registre numérique** mis à disposition sur le site internet :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/6547>

